

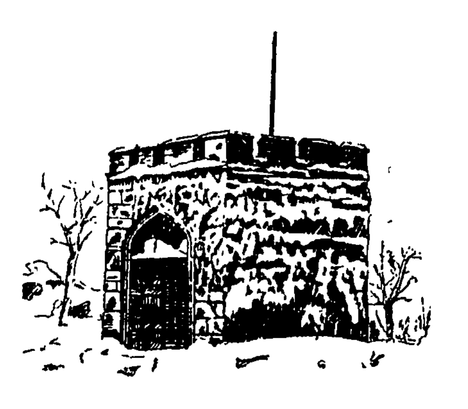
RIEL

et

LA NAISSANCE

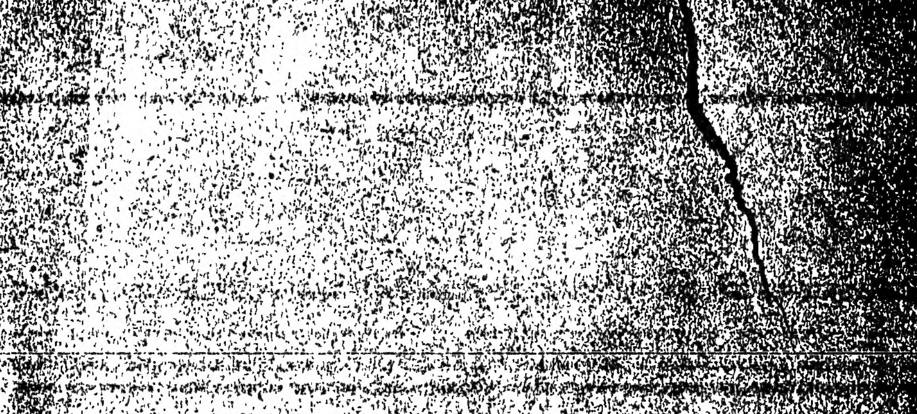
du

MANITOBA



PUBLIE SOUS LES AUSPICES DE

L'UNION NATIONALE METISSE SAINT-JOSEPH
DU MANITOBA





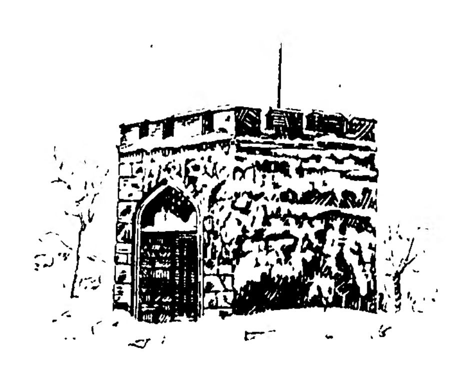
RIEL

et

LA NAISSANCE

du

MANITOBA



PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE
L'UNION NATIONALE MÉTISSE SAINT-JOSEPH
DU MANITOBA



Avertissement

En offrant au public cette brochure que nous intitulons "RIEL ET LA NAISSANCE DU MANITOBA", nous croyons nécessaire d'informer le lecteur à quelle occasion ces deux conférences furent données.

L'an dernier, le Manitoba célébrait le 50me anniversaire de son entrée dans la Confédération canadienne. Pour donner tout l'éclat que la province devait à cette fête, le gouvernement local fit appel à toutes les sociétés et à tous les groupes soucieux de l'histoire manitobaine. Le banquet donné par l'UNION NATIONALE METISSE, le 12 juillet, à Saint-Norbert, fut la réponse des Métis, les vrais pionniers de la première heure dans ce pays.

Pourtant, nous ne pouvions célébrer sans déchoir dans notre amour de la tradition nationale et religieuse. L'érection de la Rivière Rouge et de l'Ouest en province et partie intégrante du Canada, étant la fin du régime de liberté absolue dont nous avions joui jusque là, nous n'avions pas à nous féliciter de cet évènement, surtout en songeant aux outrages qu'ont subis depuis 50 ans la parole donnée en 1870 et la langue française. D'un autre côté notre loyauté nous défendait de rester indifférent devant l'enthousiasme général, c'est pourquoi, nous nous sommes contentés de commémorer seulement.

La journée débuta par un service solennel pour tous les Métis morts au service de la Patrie, puis vint le banquet auquel étaient conviés les dignitaires du clergé, les officiers des sociétés soeurs et nos représentants. Une table d'honneur avait été réservée aux vieillards et aux vétérans de 1870 pour signifier à ces généreux défenseurs de nos droits que la génération d'aujourd'hui se souvient de ce qu'ils ont fait.

Après avoir passé quelques heures dans une agréable causerie des choses d'antan, toute l'assemblée se dirigea vers la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, où Son Honneur le Juge Prud'homme et M. de Trémaudan donnèrent les conférences qui sont l'objet de la présente publication.

La réputation de ces deux écrivains est faite depuis longtemps, nous ne saurions rien ajouter à leur nom; mais nous voulons leur prouver notre reconnaissante appréciation en publiant leurs travaux pour qu'ils aillent raviver aux foyers de ceux qui étaient absents les évènements historiques qu'ils relatent, et remettre à leur place bien des faits qui ont été, par ignorance ou à dessein, défigurés par l'histoire enseignée.

LE COMITE HISTORIQUE.

15 mars 1921.

15016

l'Invasion Fénienne

PAR M. A.-H. DE TREMAUDAN
Avocat et publiciste

Monsieur le Président (1)
Monsieur le Curé (2)
Monsieur Neault, (3)

Mesdames, Messieurs:—

La province du Manitoba célèbrera, le 15 du présent mois, le cinquantenaire de son admission dans la Confédération canadienne: anniversaire de tout premier ordre qu'il importe et que vous avez raison de ne pas laisser passer inaperçu.

Le Canada est devenu un pays qui a donné, en temps et lieu, des preuves de virilité permettant de prévoir, pour lui, un avenir si glorieux, que les habitants de notre province ont bien le droit d'être fiers de leur titre de citoyens d'une nation établissant, chaque jour, davantage, ses prétentions à l'admiration de l'univers. Or, chacun sait, vous surtout qui m'entendez savez que si le Canada comprend dans ses limites, non seulement la province que nous habitons, mais encore tout l'Ouest canadien, et si les habitants de ces plaines plantureuses sont sur un pied d'égalité avec le reste des habitants du pays, on le doit aux hommes qui, en 1869-70, s'opposèrent de façon à la fois résolue et prudente, aux empiètements insensés d'une bande d'énergumènes venue de l'Est, dont le but n'était pas tant l'union de ce qui forme aujourd'hui les provinces de l'Ouest au Canada d'alors, que l'acquisition par celui-ci, sous forme de simple colonie, de riches domaines dont ils espéraient tirer, dans un avenir très rapproché, des bénéfices inépuisables ne leur profitant qu'à eux-mêmes. Grands Métis des années

(1) Monsieur J.-G. Charette, avocat.
(2) Monsieur l'abbé Gabriel Cloutier, curé de Saint-Norbert.
(3) Monsieur André Neault, président honoraire de l'Association Nationale Métisse et son doyen d'âge, 90 ans. Il fut un des membres du Gouvernement Provisoire de 1869-70, sous la présidence de Louis Riel. Il sera fait mention de lui, à diverses reprises, dans cette conférence.

glorieuses de 1869-70, dont je vois, avec émotion, quelques représentants à cette réunion de famille, permettez-moi de saluer en vous les vrais pères de la province du Manitoba et du grand Nord-Ouest. Grâce à vous, nous sommes des citoyens libres de la confédération canadienne, et non de simples coloniaux. Grâce à vous, nous pouvons nous enorgueillir, tout comme nos frères de l'Est, de nous proclamer hautement, chaque fois que nous sentons le besoin d'affirmer nos titres à l'héritage de nos ancêtres, des Canadiens-français. Et si dans ces milieux où l'on devrait surtout reconnaître la dette que vous possédez à l'affection et à la reconnaissance de vos compatriotes, à quelque race qu'ils appartiennent, on préfère, sur les pages de l'histoire du pays, inscrire les noms de personnages qui n'ont d'autres mérites que d'avoir défié les autorités régulièrement établies, du moins sachez qu'en nos coeurs à nous, vos frères, vous conservez la place logique qui vous appartient, et que notre respect pour votre mémoire sera impérissable.

Le sujet que l'on m'a demandé de traiter aujourd'hui, comme d'ailleurs la plupart des épisodes de cette intéressante et très instructive histoire du mouvement des Métis de 1869-71, est plus ou moins enveloppé d'ombres, qu'une certaine classe, systématiquement ignorante, se plaît à rendre de plus en plus épaisses. Mais elle a beau faire, il n'y a rien qui puisse éternellement cacher la vérité: tôt ou tard, elle sort du puits où l'on voudrait l'enfermer. La vérité sur l'invasion fénienne de 1871, en ce qui concerne les Métis, est assez belle pour qu'en cette occasion solennelle, nous écartions, complètement et sans hésitation, le voile qui voudrait, et pour cause, la dérober à nos regards. Elle est assez belle, pour que ceux des acteurs du bon droit qui, parmi vous, ont eu leur mot à dire dans les événements de l'époque, ne craignent pas de lever le front bien haut, sachant que leurs actes furent irréprochables et qu'ils se conduisirent en bons citoyens canadiens. Il faut bien peu connaître les Métis pour oser affirmer qu'en l'occurrence ils furent déloyaux ou même simplement hésitants: une fois que le Métis a donné sa parole, digne représentant de la race dont il est un produit par ses pères, il la tient envers et contre tout, et préfère se faire tuer que de la violer. Lors de l'invasion fénienne, depuis quelques mois, le Métis était sujet canadien: les Féniens ne pouvaient être pour lui que des ennemis. Il n'hésita pas à se prononcer contre O'Donoghue et ses adeptes, à prendre les armes et à faire ou offrir de faire sa part. Ce

furent des Métis qui arrêtèrent O'Donoghue à Pembina, et le remirent, pieds et poings liés, à l'officier Bradley, des douanes canadiennes. Le Gouverneur Archibald eut même soin de noter dans une lettre qu'il écrivit le 25 octobre 1871, au Secrétaire d'Etat: "Autant que j'ai pu m'en assurer, il n'y avait, dans les rangs des envahisseurs, qu'un seul Métis, tandis que la capture d'Odonoghue fut faite par un certain nombre de Métis qui n'ont jamais fléchi dans leur attachement à la Couronne et aux institutions britanniques." (4)

Et pourtant, ce n'étaient pas les raisons qui manquaient aux Métis pour accueillir favorablement O'Donoghue et ses amis, et faire revivre le mouvement de 1869-70! On continuait à traiter leurs chefs en parias. On les traquait comme des bêtes fauves, et, sous l'inspiration et les ordres des loges d'Ontario, on se permettait des voies de fait sur des membres de la nation métisse, hommes, femmes et enfants, dont le simple souvenir devrait être de nature à faire rougir de honte tous autres que des fanatiques sans vergogne. Puisqu'on se refusait à accorder l'amnistie maintes fois promise, il eût été facile pour les chefs du mouvement des années précédentes de dénoncer l'Acte du Manitoba, de faire reprendre les armes et de s'emparer, en quelques heures, de ce qui représentait alors tout le pays tant soit peu organisé, c'est-à-dire Winnipeg et les environs immédiats, où les blancs comptaient à peine un dixième de la population totale. Avec les moyens à la disposition d'hommes habitués à parcourir la prairie et en connaissant toutes les facilités de défense, les Métis pouvaient, non seulement défier leurs ennemis pendant des années, mais encore les détruire avant même qu'ils pussent mettre les pieds dans leur pays. Qui ne sait, par exemple, qu'un chef indien, Châtelain du lac des Bois, avait offert à Riel de détruire, dans les rapides de la rivière Winnipeg, jusqu'au dernier membre de la fameuse expédition de paix du non moins fameux défonceur de portes ouvertes, le général Wolseley? Si les Métis avaient consenti à s'unir à O'Donoghue et à ses Féniens en 1871, c'en était fait en quelques jours de la colonie: mais ils étaient devenus sujets canadiens, et malgré les injustices sans nom dont ils étaient abreuvés, ils gardaient leur parole.

Il est évident que, depuis quelque temps, parmi nos compatriotes de langue anglaise, beaucoup s'efforcent d'étudier ces

(4) Sessional Papers 1872, No 26, p. 7.

époques troublées à la seule lumière des faits; pour ma part, j'ai eu maintes fois l'occasion de constater que, peu à peu, les préjugés disparaissent pour faire place à un honnête désir de juger les événements et les hommes à leur juste portée. J'ai de nombreuses lettres en ma possession, démontrant ce sentiment louable chez leurs auteurs. A mesure que les années passent, la légende perd de son emprise pour faire place à l'histoire; avec le recul du temps, on conçoit de façon plus nette les mobiles qui ont fait agir les individus; les figures se dégagent des amas contradictoires, les faits ressortent plus clairs de l'accumulation des détails: peu à peu on est forcé d'admettre que les choses ont réellement été tout autres qu'on avait été habitué à les concevoir. Il faut à la fois féliciter et encourager nos compatriotes de langue anglaise bien pensants qui font ainsi preuve de désintéressement et d'esprit de justice. Plus que tous autres ils nous aideront à rétablir les faits et à replacer les personnages dans leurs vraies places.

Quant à ceux que les préjugés aveuglent tellement qu'ils se refusent méthodiquement et avec entêtement à tout éclaircissement et à toute admission, consolons-nous en nous disant qu'ils sont loin de représenter ce qu'il y a de mieux en fait d'intelligence et d'éducation dans le monde en général, et en ce pays-ci en particulier. Ces hommes, dont un de leurs chefs, le fameux N.-C .Wallace, député de West York, osait dire en plein Parlement en 1886: "Il n'y a pas de classe d'hommes en ce pays plus tolérants pour les droits des autres que les Orangistes du Canada" (5), ces hommes, dis-je, continuèrent, au lendemain des événements très courts de l'invasion fénienne, et continuent encore de nos jours, à représenter les Métis d'alors comme des traîtres, comme les fauteurs mêmes de l'invasion ratée. Il convient, en une occasion comme celle-ci, de mettre les points sur les *i* et de prouver par *a* plus *b* que ceux qui représentent les Métis comme n'ayant pas fait leur devoir dénaturent les faits. Je remercie l'Association Nationale Métisse de m'avoir fait l'honneur de me confier le soin de clouer au pilori les calomniateurs qui n'hésitent pas à étouffer le cri de leur conscience en représentant les faits autrement qu'ils ne sont, apparemment pour le simple plaisir de satisfaire leurs basses passions et leur esprit de méchanceté.

Heureusement, il a été conservé, la plupart, sinon tous,

(5) Commons debates, 1886, p. 103.

écrits de la main même de Louis Riel, des documents, quelques-uns inédits, qui prouvent de façon absolument précise que les Métis ne firent rien pour encourager l'invasion fénienne, qu'ils firent tout, au contraire, pour s'y opposer. Ces documents que je vais me permettre de vous lire l'un après l'autre — les Anciens les reconnaîtront sans doute — m'ont été confiés par M. Joseph Riel, qui les conserve avec un soin et un respect scrupuleux bien naturels. C'est donc lui, et non pas moi, que ceux ici présents qui les ignorent, devront remercier pour l'avantage précieux d'en prendre aujourd'hui connaissance. Je vous prie, en même temps, de m'excuser, si la lecture de ces documents et des quelques notes explicatives dont j'ai cru bon de les parsemer prendra un temps assez considérable: je crois pouvoir vous assurer, en tous cas, qu'au point de vue historique, votre patience se trouvera amplement récompensée.

Avant de commencer la lecture des documents que je viens de vous annoncer, il importe, je crois, de mettre, en quelques mots, au courant du sujet dont nous nous occupons, ceux dans cette réunion qui n'ont pas une idée bien nette de ce que fut l'invasion fénienne de 1871. Sans entrer dans de très grands détails qui, à eux seuls, requièreraient facilement une longue conférence, qu'il suffise de savoir que O'Donoghue, qui en était le chef, avait été, dans le gouvernement provisoire, établi sous la présidence de Louis Riel, un esprit brouillon et un fauteur de discordes. En une certaine occasion, même, Riel se vit forcé, au pied du mât du fort Garry, après en avoir fait descendre un drapeau particulier, lis et trèfle, qu'y avait fait hisser O'Donoghue, et l'avoir fait remplacer par l'Union Jack, de placer un homme très sûr, le vénérable M. André Neault ici présent, avec ordre de tirer sur le premier homme qui prétendrait recommencer l'acte inconsidéré du jeune Irlandais. Les invasions féniennes au Canada étaient une chose assez commune. Il y en avait eu plusieurs dans l'Est. Il était assez naturel que dans les conditions où se trouvait l'Ouest, cette société fît aussi un effort de ce côté. O'Donoghue était bien l'homme tout désigné pour mener l'entreprise à bien. Si celle-ci ne réussit pas, ce fut précisément parce que les hommes sur qui O'Donoghue comptait surtout, les Métis, lui firent défaut, préférant rester des hommes de parole et défendre le pays à la suprématie duquel ils avaient juré leur allégeance. O'Donoghue eut beau, plus tard, dans une lettre à l'Orateur de la Chambre des Communes, datée de Saint-Paul le 26 février

1875, offrir de prouver que son invasion n'avait été qu'une continuation du mouvement de 1869-70 concertée avec Louis Riel (6), cette prétention est fondamentalement démentie par les documents dont je me propose maintenant de vous donner lecture.

* * *

Le 28 septembre 1871, (prière de remarquer cette date: O'Donoghue ne fut pris que le 5 octobre) à 10 heures du matin, chez Riel, à Saint-Vital, a lieu une assemblée des personnes suivantes: Amb. Lépine, Pierre Léveillé, Elzéar de la Gimodière, J.-B. Ritchot, Pierre Parenteau, Joseph Saint-Germain, André Neault, Baptiste Touron, Baptiste Lépine, Baptiste Beauchemin, Maxime Lépine, Louis Riel. Pierre Parenteau est choisi président de l'assemblée; Bapt. Touron et Louis Riel, secrétaires conjoints.

Le président dit qu'il aimerait que Riel abordât le premier les questions dont nous voulons nous occuper. Sur l'approbation des membres, Riel dit qu'il a plusieurs questions à faire:

1.—Le gouvernement remplit-il suffisamment ses engagements vis-à-vis de nous?

2.—S'il ne l'a pas encore fait, avons-nous raison de croire qu'il les remplira honnêtement par la suite?

3.—Sommes-nous sûrs qu'O'Donoghue vient avec du monde?

4.—S'il vient, que vient-il faire?

5.—En tous cas, quelle conduite devons-nous suivre à son égard et à l'égard du Canada?

A la première question, l'assemblée, après examen des difficultés que le gouvernement fédéral rencontre, répond que le Canada ne remplit pas suffisamment ses devoirs vis-à-vis de nous.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y avait alors aucun signe de l'amnistie, la grande question du jour, pas plus que de la distribution des 1,400,000 acres de terrain que le gouvernement fédéral s'était engagé à mettre de côté pour les Métis. Celui-là même qui, le 2 octobre, apporta à Fort Garry la nouvelle officielle de l'invasion fénienne prochaine fut Gilbert McMicken, l'agent des terres du Dominion, qui avait été envoyé à la Rivière-Rouge pour, entre autres fonctions, distribuer les scrips aux Métis. Son premier avis public porte la date du 9 octobre 1871. (7)

A la seconde question, la réponse est que s'il fallait juger de l'avenir par le passé, nous n'aurions pas raison de croire que le Canada remplira ses engagements à notre égard; surtout si l'on considère comme le gouvernement louvoie en présence de la pression ontarienne qui nous est contraire.

On sait à quel paroxysme l'exécution de Thomas Scott avait porté les passions en Ontario. Deux des délégués du Gouvernement Provisoire à Ottawa, le Révérend Père Ritchot et A.-H. Scott, avaient été arrêtés, le 11 avril 1870, sur un man-

(6) Alexander Begg, History of the North West, Vol. II, p. 69. Revd. George Young, D.D., Manitoba Memories, etc., 1868-1884, p. 213.
(7) Begg. Op. Cit. Vol. II. pp. 71 et 87.

dat d'amener qu'avait fait émettre le frère même de Scott, qui les accusait d'avoir participé à ce qu'il appelait le "crime". Le Gouvernement Impérial lui-même s'était ému de cet incident et, le 18 avril 1870, le Comte de Granville avait câblé au Gouverneur-Général: "L'arrestation des délégués a-t-elle été autorisée par le Gouvernement Canadien?" A quoi il fut répondu: "Délégués remis en liberté sur l'ordre du magistrat. Procédés pris contre eux abandonnés." Plus tard, le 18 mai, au reçu d'une lettre explicative, Lord Granville jugea bon de câbler l'expression de sa satisfaction en apprenant la mise en liberté des délégués. (8) Le ressentiment ne diminua cependant pas en Ontario, en particulier dans le comté de Middlesex auquel appartenaient Scott et sa famille. A la suite des événements dont nous nous occupons, une récompense de $5,000 devait être offerte par le gouvernement d'Ontario pour l'arrestation de Louis Riel et de ses associés. Dès le 28 septembre 1870, un certain nombre de résidents des paroisses de St. Andrew, St. Peter, St. James, Kildonan et Headingly, près de Winnipeg, avaient pétitionné le Gouverneur Archibald "de prendre ou faire prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'arrestation et du procès des dits individus, et pour qu'ils soient jugés suivant la loi." (9)

Que, cependant, peut-être désire-t-il faire son devoir vis-à-vis de nous. Et conséquemment il paraît raisonnable de retarder, sur ce sujet, un jugement qui, en étant définitif de notre part, pourrait exercer une fausse influence parmi les Métis.

A la troisième question, les membres de l'assemblée répondent qu'aucun d'eux n'a eu de communication de Monsieur O'Donoghue; et quoique des nouvelles et des lettres soient parvenues à quelques-uns des membres de l'assemblée de la part de certaines personnes paraissant être en rapport avec O'Donoghue, aucun des membres n'est en mesure d'assurer que Monsieur O'Donoghue vient. Que les rumeurs courant à ce sujet paraissent pourtant contenir quelque chose de vrai, qu'il est bon de croire.

Il faut avouer que, pour des personnes qui ont été accusées de s'être liguées avec les Féniens, celles présentes à la réunion dont je vous lis le procès-verbal paraissent bien peu au courant de ce qui se passe. D'ailleurs toutes ces rumeurs étaient en circulation depuis le commencement de septembre, alors que le consul américain Taylor en avait communiqué la nouvelle au Lieutenant-Gouverneur Archibald et, le 11, avait avisé Washington. Le 19, le colonel Wheaton avait reçu ordre

(8) A.-G. Morice, "History of the Catholic Church in Western Canada", Vol. II; p. 58.

(9) Sessional Papers, 1871, No 20, p. 48.

de masser des troupes sur la frontière et, au besoin, de passer au Canada, avec le consentement, obtenu au préalable, des autorités canadiennes. (10)

A la quatrième question, les membres disent que, s'il faut en croire les rumeurs publiques, il vient attaquer la province. (11)

La cinquième question soulève une longue discussion qui finit par amener l'assemblée à cette considération que les membres ont besoin de ne pas se diviser entre eux, s'il est vrai que leur but est de réunir le peuple sur une décision quelconque. Enfin l'assemblée elle-même se décide à ne pas se laisser entamer par O'Donoghue, qu'il soit fort ou faible.

Et pourtant, suivant le major Mulvey, rédacteur du *Manitoba Liberal*: "Des hommes, en position de savoir de façon positive, affirmaient qu'il ne s'agissait pas d'une invasion fénienne, mais de rien moins que d'un soulèvement projeté par les partisans et les amis du vieux gouvernement provisoire"! (12)

Qu'en arrivant à Pembina, il fera probablement demander plusieurs d'entre nous, à cause de notre ancienne liaison. Que toute personne d'entre nous demandée par lui, sans décliner l'invitation, lui demande un délai de quatre jours. Qu'aucun ne prenne sur lui d'aller le rencontrer au nom de qui que ce soit, sans une permission expresse de notre Association.

Ici Riel fait motion, secondé par Maxime Lépine, que chacun des membres de cette assemblée se mette en rapport avec les représentants du peuple et les personnes influentes des diverses paroisses pour arriver à déterminer les Métis, d'une manière unanime, autant que possible, à se prononcer en faveur des avantages déjà possédés en vertu du "Bill du Manitoba," et à ne pas se laisser entraîner par les éventualités plus loin qu'à demander, loyalement et sans réserve, l'accomplissement des clauses et des choses garanties par nos arrangements avec le Canada.

Dès le 23 septembre, Louis Riel avait fait connaître qu'il se servirait de son influence contre O'Donoghue et ses Féniens. Ecoutez le témoignage du révéré Monseigneur Taché dans sa déposition devant le Comité Spécial du Nord-Ouest de 1874: "Beaucoup de rumeurs circulaient alors dans la province au sujet de l'incursion fénienne. Comme j'étais obligé de quitter le pays, j'allai, avant mon départ, rendre mes hommages au lieutenant-gouverneur, vers le 22 septembre 1871, et je partis le 23 septembre 1871. ..... Avant mon départ de la Rivière-Rouge, je rencontrai M. Riel à la résidence du Père Ritchot et je lui dis: "Savez-vous ce qui se passe au sujet des Féniens?" Il dit: "Oui, je connais parfaitement les rumeurs en circulation, mais je ne sais rien de positif à ce sujet." "Je suppose",

(10) Young, Op. Ct. p. 217.

(11) "Up to Saturday 30th, the rumours that reached us in reference to a Fenian Invasion were constantly changing."—A. G. Archibald, Sess. Pap. 1872, 26 p. 4.

(12) Young, Op. Cit. p. 221.

dis-je, "qu'il n'y a pas de doute sur votre conduite dans cette affaire." Il répondit: "Il ne saurait y avoir de doute sur ma conduite dans cette affaire; il est certain que je ne suis lié d'aucune manière avec eux; mais dans l'intervalle, je ne sais quelle attitude prendre, car vous savez parfaitement que ma vie n'est pas en sûreté. Je puis aller de l'avant et combattre les Féniens, mais je suis sûr d'être tué par ceux qui se tiendront derrière moi. De sorte que je ne sais que faire, mais soyez certain qu'il n'y a pas le moindre danger que moi ou aucun de mes amis se joignent aux Féniens. Nous détestons les Féniens, car ils sont condamnés par l'Eglise, et vous pouvez être sûr que je n'aurai rien à faire avec eux." Je répétai ces paroles au Père Ritchot le 23 septembre, et il dit: "Je savais depuis longtemps qu'il n'y avait pas de doute sur leur conduite." (13) Et pourtant, le même Major Mulvey écrivait, sans sourciller, dans son *Manitoba Liberal*: "Il est maintenant bien avéré que O'Donoghue fut aidé et même amorcé par Riel et ses amis en cette province, qu'on l'assura à maintes reprises que la population française de ce pays était prête à prendre les armes pour sa cause." (14) Qu'on veuille bien remarquer, je le répète, que le procès-verbal de la réunion que je lis est daté du 28 septembre 1871, cinq jours seulement après cette entrevue qu'eut Monseigneur Taché avec Riel, et que la proclamation du Gouverneur Archibald, appelant la population aux armes, ne fut émise que le 4 octobre. (15)

Maxime Lépine, secondé par Ambroise Lépine, fait motion qu'il est important, dans les circonstances actuelles, d'avoir des séances de proche en proche. Qu'en conséquence, l'assemblée pourra être réunie après quelque court délai que ce soit, pourvu que trois membres notifient les autres par écrit, qu'il est à propos de se réunir. Que dans le cas où quelqu'un d'entre nous serait demandé par O'Donoghue à une rencontre, un seul membre pourra convoquer l'assemblée, et toute personne d'entre nous qui pourrait être ainsi invitée par O'Donoghue devra convoquer, dans le plus court délai, l'assemblée, en avertissant Riel, qui est chargé de le signifier à tous les membres, de leur donner rendez-vous ici, à Saint-Vital.

L'assemblée s'ajourne à 5 heures p.m. après récitation du "Souvenez-vous".

Mercredi, le 4 octobre, chez Ambroise Lépine, s'assemblent:

Ambr. Lépine, Pierre Léveillé, Louis Riel, Pierre Parenteau, Elzéar de la Gimodière, J.-B. Ritchot, Maxime Lépine, Jos. Saint-Germain.

---

(13) Rapport du Comité Spécial du Nord-Ouest, 1874, p. 53. (Il manque le couvert et le titre de ce document, à la copie en ma possession.—A.-H. de T.)

(14) Young, Op. Cit. p. 217.

(15) Sess. Pap. 1872, 26, p. 11.

Riel dit que, dans la nuit de lundi, un jeune garçon, courrier d'O'Donoghue, est venu de Pembina, invitant Baptiste Lépine, Bap. Touron, Pierre Parenteau, Joseph Delorme, André Neault, Ambr. Lépine, Louis Riel, F.-X. Pagée, Pierre Poitras, à le rencontrer, au bout de 24 heures à la Pointe-à-Michel, près de Pembina. Qu'heureusement, tous les membres de notre Association ont refusé de partir, à l'exception de Baptiste Lépine et d'André Neault, qui, étant partis de leur chef, ont cherché, avant, à voir Riel qu'ils n'ont pas pu trouver, mais à qui ils ont laissé, par d'autres et par écrit, l'explication de leur départ que voici: "Nous allons voir ce que veut O'Donoghue, s'il est fort; et pour surveiller les démarches de Bruce, et de tous les Métis de la province auprès de lui."

Ces deux hommes étaient présents à l'assemblée du 28 septembre, à laquelle il avait été décidé "de ne pas se laisser entamer par O'Donoghue, qu'il soit fort ou faible." Il est donc bien évident que rien autre que la curiosité ne les entraînait à aller trouver le chef fénien.

Après pourparlers, on remet la séance à jeudi, espérant avoir des détails sur la venue d'O'Donoghue par Bapt. Lépine. André Neault constate que les Métis sont très excités et difficiles à contrôler dans ce moment.

Cette remarque est évidemment faite par quelque membre de l'assemblée parlant pour André Neault, ou bien il y a une lacune dans le document ou la transcription que je possède. Elle se rapporte plutôt à la masse des Métis qu'à leurs chefs. Elle a, en tous cas, comme certaines autres que nous aurons occasion de noter, le grand mérite d'être franche et nette. Evidemment les Métis n'étaient pas enthousiastes dans leur résolution de ne pas se joindre à O'Donoghue, et qui pourrait les en blâmer? De plus, cette remarque indique, de façon précise, quelle mesure d'influence dut être exercée par Riel, ses lieutenants et ses amis pour empêcher leurs gens, ou les plus exaltés parmi eux, de se joindre à O'Donoghue et ses Féniens. Si l'on considère que, pour ainsi dire, aucune des promesses qui avaient été faites par les autorités fédérales touchant l'amnistie et les autres questions d'intérêt pour les Métis n'avait reçu son accomplissement, il n'y a pas lieu de s'étonner du malaise considérable existant. O'Donoghue, qui connaissait la situation, pouvait bien s'imaginer qu'il serait reçu à bras ouverts. "Il était presque sûr, disent Gunn et Tuttle, dans leur "Histoire du Manitoba", de recevoir un accueil amical chez les Métis français, et il était très douteux que les Métis anglais aimassent le Canada au point de se battre pour lui." (16) "Le plan d'O'Donoghue était de passer la frontière avec un corps d'hommes armés, de forcer tout le monde à se joindre à lui, soit comme prisonniers, soit comme confédérés, et ainsi de grossir

(16) Gunn et Tuttle, History of Manitoba, p. 470.

ses rangs juqu'à ce qu'il atteignît le gros de la population. Celle-ci, pensait-il, s'unirait immédiatement à lui et l'aiderait à prendre et à piller Fort-Garry, alors qu'il se verrait renforcé par assez d'hommes provenant des Etats-Unis pour lui permettre d'occuper le pays." (17) Quand on considère que la population de la province du Manitoba n'était alors que de 11,960 habitants, dont 9,800 Métis et 560 Indiens (18), il semble évident que si les Métis s'étaient décidés à se joindre aux envahisseurs, comme l'affirment certains historiens ou critiques qui ne se donnent pas la peine de peser l'importance et la corrélation des événements, ils auraient eu peu de mal à soumettre la population de 1,600 blancs qui aurait pu s'opposer à eux. Et lorsqu'on considère aussi qu'à 30 milles en amont de la rivière Pembina du côté américain. il y avait la petite ville de Saint-Joseph d'où rayonnaient des routes vers tous les établissements métis du pays, et que si ceux-ci s'étaient décidés à embrasser la cause fénienne ils auraient pu se réunir rapidement et sans rencontrer d'obstacles, on comprend facilement pourquoi le Gouverneur Archibald se sentit si complètement tranquillisé lorsqu'on l'eût assuré des sentiments loyaux des Métis, comme il le dit lui-même, "malgré les troubles de 1869 et 1870". (19)

La proclamation de Monsieur Archibald est annoncée comme sortant ce soir-là.

La proclamation du Gouverneur Archibald porte la date du 3 octobre 1871, mais fut seulement émise le 4, un mercredi. Il le dit lui-même dans sa correspondance: "Mardi, le 3 et, certaines informations, etc...... Mercredi, j'émis ma proclamation." (20) Voici ce que pensait Louis Riel de cette proclamation: "Saint-Vital, 5 octobre 1871. — Au Révérend Messire Ritchot. — Monsieur: J'ai vu la proclamation. Elle s'adresse bien. Tout ce qu'elle comporte donne lieu d'espérer que le peuple saura allier à la réserve à laquelle on l'a accoutumé une joie comme la proclamation est de nature à lui donner." (21)

Le 5 octobre, jeudi, s'assemblent chez Riel, à 11 heures du matin: Ambroise Lépine, Pierre Parenteau, Joseph Delorme, J.-B. Ritchot, Bapt. Touron, Bapt. Beauchemin, Elzéar de la Gimodière, Maxime Lépine, Joseph

(17) Hill, History of Manitoba, p. 337.
(18) Sess. pap. 1871, 20, p. 93.
(19) Sess. pap. 1872, 26, p. 7.
(20) Ibid. p. 11.
(21) Cette lettre est transcrite d'après un document original entre les mains de M. Joseph Riel, de Saint-Vital, frère de Louis Riel.

Saint-Germain, Pierre Léveillé, Louis Riel, Angus McKay, M.P.P., l'honorable F.-X. Dauphinais.

Aucun détail sur le compte d'O'Donoghue. Après délibérations sur l'opportunité de se déclarer neutres ou en faveur du gouvernement, Amb. Lépine, secondé par Elzéar de la Gimodière, fait motion que ceux qui veulent être en faveur du gouvernement se lèvent. 12 se lèvent. Un seul, Baptiste Touron, préfère la neutralité.

Voici ce que le Gouverneur Archibald pensait de cet incident: "Un certain nombre de Français qui n'avaient jamais sympathisé avec Riel et qui n'avaient jamais été ses amis personnels, m'informèrent que Riel avait assisté à une assemblée aux Plaines-du-Cheval-Blanc, une semaine environ avant l'invasion, et qu'il avait fait tout en son pouvoir pour déterminer la population à venir de l'avant et appuyer le gouvernement; que rien n'avait été résolu à cette assemblée, mais qu'une réunion eut lieu deux ou trois jours plus tard, où Riel s'exprima dans le même sens; qu'on y résolut que tous se réuniraient à Saint-Vital le lendemain, 4 octobre; que la réunion y eut lieu, que Riel avait encore pris la même attitude et que toutes les personnes présentes, sauf deux, avaient décidé, finalement, de venir de l'avant et d'appuyer le gouvernement. Les deux individus refusèrent de venir de l'avant parce qu'ils avaient été maltraités à Winnipeg; leurs motifs étaient tout personnels." (22) Assez bonne raison, il me semble, pour se tenir sur la réserve. Le Gouverneur, dans son témoignage, paraît s'être trompé sur la date et le nombre de personnes faisant leur réserve.

A 8 heures du soir, l'assemblée s'ajourne pour le lendemain matin à 9 heures.

Que le Gouverneur Archibald eut connaissance des résultats, si satisfaisants pour lui, de cette assemblée, ressort de ce passage de sa lettre à la population du Manitoba au lendemain de l'essai infructueux d'O'Donoghue: "Le soir du jeudi, 5 octobre, la population de chaque paroisse anglaise s'était réunie, etc...... Dans les paroisses françaises, il y eut aussi des assemblées, et le soir même, j'avais l'assurance, de source parfaitement autorisée, que ma proclamation recevrait un appui loyal." (23) Or, le fort Pembina fut pris par O'Donoghue à 7 heures 30 du matin ce jour-là. Les personnes présentes à cette assemblée n'en pouvaient rien savoir, la nouvelle n'ayant pas eu le temps de parvenir au fort Garry. De fait, nous verrons par le procès-verbal de l'assemblée suivante qu'André

(22) Rap. Com. N.-O., 1874, pp. 146-7.
(23) Sess. pap. 1872, 26, p. 11.

Neault et Baptiste Lépine, qui y firent le rapport de leur expédition à la frontière, avaient quitté celle-ci avant qu'il s'y fut passé quoi que ce soit.

Le 6 octobre, à 9 heures de l'avant-midi, chez Riel, à Saint-Vital, s'assemblent: André Neault, Bapt. Lépine, Ambr. Lépine, Bapt. Touron, Pierre Parenteau, l'hon. F.X. Dauphinais, Louis Riel, Jos. Saint-Germain, Pierre Léveillé, Elzéar de la Gimodière, J.-B. Ritchot, Bapt. Beauchemin, Angus McKay.

Pierre Parenteau, président, demande à André Neault et à Bapt. Lépine le résultat de leur voyage. Ils disent que le fort Pembina devait être pris le mercredi matin........

Nous venons de voir que le fort ne fut pris que le jeudi 5, c'est-à-dire le jour même que Neault et Lépine arrivèrent à Saint-Vital, si tard le soir, cependant, qu'ils ne purent être présents à l'assemblée de ce jour-là. "Peut-être O'Donoghue, nous dit le R. P. Morice, désirait-il laisser le temps aux Métis de s'organiser en sa faveur. La remarque que fait André Neault et Baptiste Lépine est une autre preuve que, même le 6, il n'avait pas été reçu de nouvelles du fiasco des Féniens à Pembina." (24)

........qu'O'Donoghue leur avait dit cela, mardi, dans la nuit.

Neault et Lépine durent donc se mettre en route pour retourner à Saint-Vital ou bien dans la nuit, ou de très bonne heure le mercredi matin. Pembina est à environ 75 milles d'ici.

Qu'il paraissait tenir à l'alliance des Métis; que, cependant, il disait avoir amené assez de force. Qu'il avait besoin des Métis pour le succès de la déclaration de l'indépendance du pays. Qu'il avait de l'argent et que, par la suite, il pouvait faire entrer cinq hommes dans le pays, contre le Canada, un.

Evidemment O'Donoghue se servit de tous les arguments possibles pour donner de la force à sa position, dans l'espoir que Neault et Lépine feraient un rapport qui lui serait favorable.

Le président ayant demandé ce que l'assemblée se décidait à faire par rapport au peuple, Ambroise Lépine, Pierre Léveillé, Elzéar de la Gimodière, l'hon. Dauphinais, Angus McKay, opinent qu'il faut persuader les gens en faveur du gouvernement.

N'est-il pas digne de remarque toute spéciale qu'au moment même où les Métis apprennent la prise probable de Pembina par les Féniens et reçoivent presque directement l'assurance que les envahisseurs ont de l'argent en abondance et peuvent compter sur beaucoup d'hommes, leurs principaux chefs, sans hésitation, se prononcent très nettement sur l'importance qu'il y a à demeurer fidèle au gouvernement, et,

---

(24) Aux sources de l'histoire manitobaine, p. 108.

comme on le verra tout à l'heure, déclarent qu'ils sont prêts à tout faire en leur pouvoir pour décider ceux qui hésitent encore. Le mérite qu'eurent Riel et ces hommes, dont plusieurs avaient été ses lieutenants les années précédentes, à ainsi décider la population à appuyer les autorités établies est d'autant plus grand et plus louable que, comme on peut en juger par la lecture de ce procès-verbal, il existait, sinon une hésitation, du moins un certain malaise dans la population, mécontente qu'elle était du traitement indigne qu'on infligeait à ses chefs, et, jusqu'à un certain point, à elle-même. On peut se rendre compte des sentiments de l'élément canadien de Winnipeg à l'égard des Métis par ces paroles de l'historien Begg: "En fait, s'il y avait eu amnistie, nous doutons beaucoup qu'elle eût servi à protéger Riel et les autres chefs contre la furie d'hommes qui étaient alors sur le qui-vive pour venger le meurtre de Scott." (25) "Le 3 juin 1871, peut-on lire dans Begg et Nursey, un frère d'Ambroise Lépine et quelques compagnons se prirent de querelle avec quelques volontaires et d'autres individus pendant qu'on buvait à l'hôtel Davis. La querelle dégénéra en rixe, et, en quelques instants, Lépine et ses amis se virent jetés dans la rue. Une bataille en miniature eut alors lieu, les Métis virent se joindre à eux des personnes qui sympathisaient avec eux et les volontaires et leurs amis sortirent de l'hôtel Davis. Les bâtons, les chaises, les bottes, les bouteilles et les morceaux de boue sèche se mirent à voler dans toutes les directions, et plusieurs, dans la bagarre, furent sérieusement blessés, entre autres Lépine qui eut la tête fendue par un coup de planche de clôture que lui porta un de ses adversaires." (26) Il suffit de se rappeler le meurtre atroce d'Elzéar Goulet, et bien d'autres mauvais traitements que les Métis, leurs femmes et leurs enfants eurent maintes fois à subir, pour s'étonner, à mon humble avis, que les chefs purent, à l'occasion de l'invasion fénienne, contenir leurs gens et, ce qui est plus étonnant encore, les décider à s'organiser contre les envahisseurs.

Les autres restent indécis, à l'exception de Riel, qui, la veille, s'étant prononcé en faveur du gouvernement, demande à ne pas voter ce jour-là. Les membres conviennent de tenir des assemblées dans leurs paroisses respectives. Ambroise Lépine, Léveillé, de la Gimodière, Dauphinais, McKay, affirment qu'ils plaideront, dans leurs assemblées, en faveur du gouverne-

(25) Begg, Op. cit. Vol. II, p. 27.

(26) Alex. Begg et Walter R. Nursey, Ten Years in Winnipeg, 1870-79, p. 34.

ment. Les autres conviennent qu'il est bon de le faire seulement tant soit peu, et que, tout en étant eux-mêmes en faveur du gouvernement, ils ne se prononceront pour lui qu'avec beaucoup de précaution. L'assemblée s'arrange pour avoir des courriers dans toutes les directions, afin que ces assemblées aient lieu partout dans les paroisses françaises, en dedans d'une vingtaine d'heures, et qu'un rapport de ces assemblées soit fait le lendemain, le 7, entre deux heures de l'après-midi et quatre heures, par chacun des membres de l'Association, chez André Neault, à Saint-Vital. Ajournement jusqu'au lendemain à deux heures p.m.

* * *

Les assemblées dont nous avons lu les procès-verbaux jusqu'ici furent, on l'aura remarqué, des assemblées du Conseil Exécutif de l'organisation métisse. Nous allons maintenant lire les procès-verbaux d'assemblées locales tenues en conformité avec la décision de l'Exécutif.

Le 6, à 8 heures du soir, les citoyens de Saint-Vital s'assemblent.

André Beauchemin, M.P.P., Président. Chs. Nolin, de la P. des Chênes, Secrétaire.

Le président expose à l'assemblée qu'elle a à se déclarer ou en faveur d'O'Donoghue, ou de la neutralité, ou du gouvernement. On veut s'en rapporter à ce que dira Riel. Celui-ci dit que les circonstances et ses propres vues sont peut-être mal appréciées par un certain nombre de Métis. Qu'à cause de cela, il craint, plus que jamais, une division parmi ses compatriotes, et surtout parmi les Métis français; je. vous prie donc de vous unir, et puisque vous me marquez une si grande confiance, croyez-moi, je ne suis pas changé. Ne vous mettez pas pour l'injustice; mais appuyons, avec ensemble, la motion suivante: "Qu'il est juste de faire connaître à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba que la présente assemblée saisit la conjecture où se trouve le pays pour affirmer son attachement à la constitution qui nous régit." Charles Nolin seconde. Toute l'assemblée appuie. Ajournement.

Notons bien que quoique Pembina eût été pris le matin du jour précédent par O'Donoghue, qui fut, à son tour, fait prisonnier le soir même de sa facile et courte victoire, la nouvelle de ces événements n'était pas encore parvenue à Fort-Garry. Nous avons vu tout à l'heure que bien que Neault et Lépine fussent partis de bonne heure le mercredi matin, ils n'arrivèrent à Saint-Vital que tard dans la soirée du jeudi. (27) Un messager porteur de la nouvelle de la prise du fort à 7 h. 30 du matin, le jeudi 5, ne pouvait donc guère arriver à Winnipeg que le vendredi soir. Il est probable que le porteur de la première dépêche fut cet homme qui, d'après Schofield, partit de Pembina entre deux et trois heures de l'après-midi, porteur de la lettre suivante adressée au consul américain à Winnipeg,

---

(27) Monsieur André Neault, auquel j'ai parlé à l'issue de cette conférence, m'a dit que Lépine et lui avaient couché à la Pointe-Coupée, et que le voyage de retour leur avait pris la meilleure partie de deux jours. —A.-H. de T.

J.-W. Taylor: "Quartiers Généraux, Fort Pembina, 5 octobre 1871. — Monsieur: J'ai pris et détiens le général J. O'Neill, le général Thomas Curley et le colonel J.-J. Donnelly. Je pense qu'il n'y a plus lieu de s'inquiéter d'une invasion fénienne au Manitoba." (28) Cette lettre provenait du colonel Wheaton. Le Gouverneur Archibald confirme d'ailleurs ceci dans sa déposition devant le Comité Spécial du Nord-Ouest en 1874: "Les chefs féniens, dit-il, furent pris le 5 octobre. Je fus informé du fait le vendredi soir." (29) Même alors on n'avait pas de nouvelles de la prise d'O'Donoghue qui n'eut lieu que dans la soirée du jeudi, après le départ du messager du colonel Wheaton, ce qui expique sans doute, l'inquiétude existant à Winnipeg le samedi, d'après le témoignage, toujours, du Gouverneur Archibald: "La population de Winnipeg était très alarmée. L'alarme augmenta quand les nouvelles arrivées de la frontière, le samedi, commencèrent à circuler en ville." (30) Si j'insiste sur ces détails, c'est afin de démontrer, de façon inattaquable, la bonne foi des Métis en offrant leurs services au Lieutenant-Gouverneur, et de réduire à néant les affirmations d'historiens mal renseignés et, malheureusement souvent et surtout, mal intentionnés, qui ont voulu faire croire que les Métis étaient de connivence avec O'Donoghue. Il est probable qu'on ne connut la prise d'O'Donoghue que dans l'après-midi ou même la soirée du samedi. Inutile d'ajouter que la conduite de Riel à cette assemblée se passe de commentaires.

Pointe-Coupée, 7 octobre, chez Bapt. Goulet, a.m.

A une assemblée des habitants de la Pointe-Coupée.

Est résolu qu'il est juste de faire connaître à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que l'assemblée croit de son devoir de répondre à l'appel aux armes fait par le Lieutenant-Gouverneur. Que Monsieur Bapt. Touron transmette cette résolution au Gouverneur en faisant savoir que Monsieur Pierre Delorme est nommé capitaine de cavalerie des habitants de la paroisse et Bapt. Touron nommé son second. (Signé) J.-Bte Touron.

A une assemblée tenue à Saint-Boniface.

M. François Poitras, Président; L. Schmidt, Secrétaire.

Ont été passées les résolutions suivantes:

1.—Qu'étant sujets de Sa Majesté la Reine Victoria, nous croyons être un devoir de notre part de lui obéir.

2.—Qu'ayant reçu, par son représentant, ordre de nous rassembler pour combattre les Féniens, nous le faisons et sommes résolus à suivre les commandements que donneront les autorités compétentes.

Attesté: F.-X. Poitras, L. Schmidt, Secrétaire.

Présents: J.-Bapt. Bérard, Pierre Bérard, Pierre Lavallée, Michaud (?), Louis Plante, Félix Robillard, Pierre Harkness, Joseph McDougall, Daniel

(28) Schofield, Story of Manitoba, Vol. I, p. 310.
(29) Rap. Com. N.-O., 1874, p. 141.
(30) Ibid.

Bérard, André Bérard, Louis Blondeau, Joseph Bourassa, Nicolas Mouard, J.-Louis Ladéroute, J.-Bte Saint-Arnaud, J.-Bte Ladéroute (fils), J.-Chrysostome Ladéroute, Isidore Villeneuve, François Poitras, A.-D. Lépine, Louis Schmidt.

Saint-Norbert, 7 octobre 1871.

Pierre Saint-Germain fait motion que l'assemblée déclare au Lieutenant-Gouverneur qu'elle est prête à faire son devoir en qualité de sujets anglais. Antoine Vermette seconde. L'assemblée est en faveur.

Jos. Saint-Germain, Martin Jérôme, Antoine Vermette, Jos. Pilon, Antoine Vandale, Augustin Saint-Germain, Moïse Parenteau, Jos. Vermette, Jos. Cadotte, Pierre Pilon, Baptiste Rocheleau, Pierre Parenteau (père), Président, Pierre Parenteau, François Roi, Pierriche Parenteau, Toussaint Vermette, Jos. Vandale, Boniface Normand, Isidore Touron, Pierre Vermette, Jos. Vandale, Bapt. Parenteau, Jos. Landry, Louis Riel, Secrétaire.

Les diverses paroisses firent leur rapport au Comité Exécutif. Celui-ci se réunit pour recevoir ces rapports. Voici le procès-verbal de cette assemblée:

Samedi, 7 octobre, à Saint-Vital, chez André Neault, à 3 h. p.m.

André Neault, J.-B. Ritchot, Bapt. Touron, Elzéar de la Gimodière, Charles Nolin, Amb. Lépine, P. Beauchemin, Pierre Parenteau, Joseph Saint-Germain, Louis Riel.

La Prairie-du-Cheval, favorable au gouvernement, Pascal Bréland, Capitaine.

Saint-Boniface, favorable au gouvernement, Ambroise Lépine, Capitaine, Elzéar de la Gimodière, second.

Pointe-de-Chêne, favorable au gouvernement, Charles Nolin, Capitaine, J. Harrison, second.

Sainte-Agathe, favorable au gouvernement, Louis Morin, Capitaine.

Pointe-Coupée, favorable au gouvernement, Pierre Delorme, Capitaine, Bapt. Touron, second.

Saint-Norbert, favorable au gouvernement, Pierre Parenteau, Capitaine, Jos. Saint-Germain, Second.

Saint-Vital, favorable au gouvernement, Louis Riel, Capitaine, André Neault, Second, Louis Sansregret, troisième.

On remarquera que dans cette liste apparaissent les noms de Métis qui, au début ou par la suite, avaient montré peu ou point d'enthousiasme. Ils ont, maintenant, si bien épousé la cause du gouvernement qu'on les nomme officiers des troupes en formation.

Le résultat des assemblées dans les paroisses étant ainsi certifié, Riel est prié de ne mettre aucun délai à faire connaître ce résultat à Monsieur Archibald. Ce qui est fait le soir même.

Voici le texte même de l'offre faite par les Métis au Gouverneur Archibald: "Saint-Vital, 7 octobre 1871. — Plaise à Votre Excellence: Nous avons l'honneur de vous dire que nous apprécions grandement ce que Votre Excellence a bien voulu communiquer au Révérend Messire Ritchot, pour que nous pussions mieux aider le peuple, dans la position exceptionnelle qui lui a été faite, à répondre à votre appel. Comme plusieurs personnes sûres ont été priées de vous l'apprendre, notre con-

duite a été digne de sujets fidèles. Plusieurs (compagnies) sont déjà organisées et d'autres se forment. Votre Excellence a pu se convaincre que, sans avoir été enthousiastes, nous avons été dévoués. Tant que nos services continueront à être requis, vous pouvez compter sur nous. Nous avons l'honneur de nous souscrire, de Votre Excellence, les très humbles serviteurs. — Louis Riel, A.-D. Lépine, Pierre Parenteau." (31)

Je n'ai plus qu'un procès-verbal à vous lire, c'est celui de l'assemblée de Sainte-Agathe. Celui-ci, peut-être par erreur, puisque dans le rapport des paroisses au Comité Exécutif Sainte-Agathe se trouve mentionné, est daté du 8 octobre.

Sainte-Agathe, 8 octobre 1871.

A une assemblée tenue chez Louis Morin, écuyer, Louis Morin, père, a été élu, à l'unanimité, capitaine de cavalerie pour cette localité. Une quinzaine de cavaliers seraient prêts à marcher. Il y a quelques autres de la localité qui devaient partir avec les troupes.

Alex. Nolin (à) Louis Riel, écuyer, Saint-Vital, Manitoba.

Enfin, dans une lettre du Major A.-G. Irvine, en charge des troupes de Winnipeg, adressée au Gouverneur Archibald, le 5 octobre 1871, on peut lire: "Je désire faire observer que tous les habitants qui demeurent le long du chemin se sont montrés prêts à nous donner toute l'aide possible." (32) Dans une lettre d'un nommé P.-B. Douglas, commis de douane à Pembina-Nord, adressée à D.-A. Smith et datée du 7 octobre 1871, on lit: "Les Métis ici semblent loyaux, et il ne leur manque qu'un bon officier pour devenir des soldats actifs et efficaces." (33) Et W.-H. Watt, facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, avait écrit, de son côté, à M. Smith, le 5 octobre: "Les Métis français de Pembina méritent des éloges pour leur prompte action dans cette affaire." (34)

On sait que le dimanche, 8 octobre, le Gouverneur Archibald, faisant sourde oreille aux représentations de quelques fanatiques, se transporta sur le côté de Saint-Boniface de la rivière Rouge et là, en présence de son entourage et de celui de Louis Riel, serra la main au jeune chef métis et à son principal lieutenant, Ambroise Lépine. Il était naturel qu'on s'imaginât que ce geste serait le prélude de temps meilleurs pour les Métis et leurs chefs. Hélas! il n'en fut rien. La persécution, comme chacun le sait, recommença de plus belle, et, bientôt,

(31) Original entre les mains de M. Joseph Riel.
(32) Rap. Com. N. O. pp. 144-5.
(33) Ibid.
(34) Ibid.

les amis de Riel et de Lépine jugèrent prudent de les faire s'éloigner pendant quelque temps. Ce fut ainsi que ces deux hommes à qui, entre tous autres, le pays devait cette autonomie dont, à bon droit, il s'enorgueillit en ces jours de son cinquantenaire, se virent forcés de s'exiler du pays de leur naissance: ce pays qu'ils avaient tant aimé, ce pays qu'ils avaient refusé de laisser conquérir, on leur en interdisait le séjour! Ce que l'un et l'autre durent souffrir en leur âme loyale est plus facile à s'imaginer qu'à décrire. Riel avait eu beau écrire en termes rien moins qu'éloquents et émotionnants, à l'un de ses meilleurs amis, M. Bannatyne au lendemain de la ratification de l'Acte du Manitoba: "71 will bring in Red River a responsible government. Such a young country having gained and possessing such a complete franchise! It is beautiful! I am charmed of my country! It is regard to us. You are right, better days will come, because nothing violent can last, because every man is under the intelligent care of the Might from above," (35) — grandes et nobles paroles qui devraient être gravées en lettres d'or sur les murs de notre palais législatif, — Riel avait eu beau écrire ces mots, il se voyait forcé, la mort dans l'âme, de laisser derrière lui le fruit de ses efforts désintéressés, et d'aller chercher un asile dans des contrées éloignées ou étrangères! Mystère étrange, mais que l'on rencontre si fréquemment dans l'histoire des nations et des hommes!

* * *

En terminant cette étude, il me semble à propos d'insister quelque peu sur cette affirmation, si souvent faite et répétée dans les milieux hostiles aux Métis — et, en général, à tout ce qui parle français, — que les Métis n'offrirent leurs services au Gouverneur Archibald qu'après qu'ils surent que le coup de main d'O'Donoghue avait raté. Avant de présenter, en résumé, les principaux faits qui démentent, de façon catégorique, qu'il en fût ainsi, à présumer que ce que nous venons de dire ne suffirait pas, qu'il me soit permis de citer quelques-uns des écrivains — malheureusement, ou heureusement, selon le sens que l'on donnera à ces adverbes, tous de langue anglaise — qui maintiennent que les Métis ou bien manquèrent de sincérité, ou bien se présentèrent trop tard.

Le Major Mulvey, dans le *Manitoba Liberal*, attira l'attention de ses lecteurs sur le fait que ce ne fut que le 8 octobre,

(35) Original entre les mains de M. Joseph Riel.

après que tout était fini, que les Français offrirent leurs services, et il ajoutait ce commentaire: "Quel patriotisme!" (36) De son côté Schofield écrit: "Bien que le danger d'une invasion fénienne fût dissipé depuis trois jours, le Gouverneur se rendit à Saint-Boniface." (37) Jusqu'à Begg, généralement bien informé, très sympathique aux Métis et assez juste dans l'appréciation de leur conduite, qui se laise entraîner à représenter les événements autrement qu'ils ne furent: "Les Français, dit-il, se tinrent d'abord sur la réserve, et ce ne fut que le 8 octobre que le Gouverneur Archibald fut informé, etc...." (38) Le Révérend Young va plus loin: il ne faut pas s'en étonner; c'est ce triste sire qui est responsable des abominables accusations d'atroce cruauté mise sur le compte de Riel et des Métis dans l'affaire de l'exécution de Scott, et dont on voit encore, de temps à autre, les racontars insensés dans les journaux de Winnipeg, agrémentés de détails macabres que seule une imagination pitoyablement et irrémédiablement dépravée peut inventer. Selon ce Révérend Monsieur, une enquête aurait élicité le fait que Riel fut l'instigateur de l'incursion, et que ce ne fut qu'après qu'il se fut aperçu qu'il avait encore une fois manqué son coup qu'il offrit ses services. (39)

Enfin, nous pouvions lire dans le *Free Press* du 18 mars 1916, sous la signature de "Loyalist", l'élucubration suivante: "Quand cette force armée (les volontaires de Winnipeg) fut arrivée à un point peu éloigné de la frontière, et quand le colonel Wheaton eut fait connaître son intention d'empêcher une incursion au Canada, mais pas avant, un parti nombreux de Métis français, sous la conduite de Riel et de Lépine, qui, jusqu'alors n'avaient fait aucune avance au Gouverneur Archibald en vue d'aider à protéger le Manitoba, voyant que l'incursion projetée avait fait fiasco, décidèrent que c'en était fini, firent dire au Lieutenant-Gouverneur Archibald à Winnipeg qu'ils désiraient lui offrir leurs services, et il fut assez sot (le mot y est) pour aller serrer la main à Riel et à Lépine."

La meilleure réponse qu'on puisse faire à toutes les inexactitudes et insanités précitées se trouve dans le témoignage que donna le Lieutenant-Gouverneur Archibald lui-même devant le Comité Spécial du Nord-Ouest de 1874, auquel nous

(36) Young, Op. cit. p. 221.
(37) Schofield, Op. cit. Vol. I, p. 312.
(38) Begg, Op. cit. vol. II p. 71.
(39) Young, Op cit. p. 214.

avons déjà si souvent puisé au cours de cette brève étude. Il y revisa tout au long la situation tout entière, montrant:

1.—Les moyens employés par les émigrants canadiens pour irriter les Métis en envahissant leurs terres et, dans un cas plus particulier, allant jusqu'à changer le nom de la rivière de l'Ile-aux-Bois en celui de Boyne, afin de bien montrer leur noble origine et de bien affirmer leurs principes orangistes.

2.—La certitude qu'entretenait O'Donoghue que, à cause de la persécution continuelle qu'enduraient ses ex-collègues du gouvernement provisoire, ceux-ci n'hésiteraient pas à se joindre à lui dans son attaque contre le Manitoba.

3.—La nécessité de certains pourparlers avec Riel et Lépine, lesquels, avant d'offrir leurs services, demandaient, chose bien naturelle et très logique, une protection temporaire ainsi que l'assurance qu'ils ne seraient pas arrêtés s'ils sortaient de leur retraite forcée, et le retard nécessairement occasionné par l'échange des communications de nature à établir une entente à ces fins.

4.—La croyance dans laquelle se trouva la population de Winnipeg et des environs — jusqu'à ce que les troupes furent de retour le lundi matin, 9 octobre — notez bien que les Métis offrirent définitivement leurs services le 7 au soir et que M. Archibald les vint publiquement et officiellement accepter à Saint-Boniface dans la matinée du 8 — cette croyance où l'on était que l'attaque sur Pembina n'était qu'une feinte et que l'incursion principale devait se faire de Saint-Joseph, à en croire les dépêches qu'apportaient des courriers de six heures en six heures. (40)

5.—La certitude que la politique de modération adoptée à cette occasion, au cours de laquelle, sur l'invitation des chefs français, lui, le Gouverneur Archibald et le Capitaine Macdonald s'étaient rendus à Saint-Boniface pour faire la revue des troupes métisses et serrer la main à leurs chefs, avait eu pour résultat la conservation de la province à la Couronne. (41)

Ajoutons ce détail très typique qui, à lui seul, devrait suffire à fermer conclusivement la bouche aux délateurs des Métis, même les plus enragés: la conduite du Gouverneur Archibald fut si sage que dans la lettre de Lord Carnavon, en réponse au memorandum du Gouverneur-Général, Lord Dufferin, sur

(40) Rap. Com. N.O., 1874, p. 141.
(41) Ibid. p. 140.

le rapport du Comité Spécial du Nord-Ouest de 1874 devant lequel le Gouverneur Archibald avait fait sa déposition, que nous venons de résumer, le Ministre des Colonies non seulement ne put trouver un mot de blâme à l'égard du représentant de la Reine au Manitoba et même exprima son opinion que les services rendus par Riel et Lépine en cette occasion étaient dignes d'une haute considération, mais encore ne releva pas la remarque de Lord Dufferin, très justifiée par les circonstances, que le Gouvernement Canadien lui-même devait avoir considéré que ce haut fonctionnaire avait agi avec beaucoup de prudence, puisque sa conduite, aux termes mêmes de la lettre de Lord Dufferin, avait été approuvée du fait qu'il avait été promu, dans la suite, à la charge importante de Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, charge qu'il occupe encore aujourd'hui (1874). (42) Le Gouverneur Archibald pouvait donc se permettre de dire: "En examinant le passé, je ne vois rien qui me fasse douter que j'aie bien fait? J'agirais encore de même dans les mêmes circonstances. Si le Canada a maintenant une province à protéger au lieu d'avoir à la conquérir, elle le doit à cette politique de modération." (43)

On pouvait lire, il y a quelques jours, dans le *Free Press*, qui les reproduisait du *Journal*, d'Ottawa, les lignes suivantes: "Depuis quelques années on s'efforce honnêtement de rendre l'histoire plus consciencieuse, plus impartiale et plus exacte, de la baser moins sur les croyances qu'engendre la tradition, et davantage sur les preuves documentaires." (44) S'il est une histoire qui demande à être écrite avec moins d'imagination et plus d'exactitude, c'est bien celle du mouvement des Métis, pendant la période de 1869 à 1871. Espérons que les historiens de langue anglaise auront à coeur de suivre l'excellent conseil que leur donne le *Journal*, qu'ils abandonneront enfin les nuages de la légende pour la clarté des faits. Espérons surtout qu'ils se laisseront de moins en moins entraîner par les préjugés et de plus en plus conduire par la vérité. De cette façon seulement, en ce pays, pourront-ils prétendre pratiquer dans une juste mesure ce *"British Fair Play"* dont, quand ils s'en servent, on peut les approuver de se faire gloire. La conduite des Métis, lors de l'invasion fénienne, on a pu le voir, fut

(42) Dépêches concernant la commutation de la sentence de Lépine et l'amnistie relative aux troubles du Nord-Ouest, p. 22.
(43) Rap. Com. N.O., 1874, p. 153.
(44) Manitoba Free Press, 10 juillet, 1920.

sans reproche: en face des documents dont je viens de donner lecture, il faudrait avoir une dose peu commune de mauvaise foi pour affirmer le contraire. Grâce à Riel, à ses lieutenants et à ses partisans et amis, en 1870, le Manitoba obtint la place qu'il occupe aujourd'hui dans la Confédération canadienne. Grâce aux mêmes, elle se maintint dans cette même Confédération en 1871. Aussi Riel a-t-il pu dire avec raison dans son adresse aux jurés qui devaient le condamner à la peine capitale en 1885: "Je sais que, par la grâce de Dieu, je suis le fondateur du Manitoba." (45)

Enfin n'oubliez pas, vous tous qui m'entendez, que c'est grâce à Riel, à ses lieutenants, à leurs partisans et à leurs amis, que la clause dans l'Acte du Manitoba reconnaissant l'officialité de la langue française, et par conséquent son égalité, en tout et pour tout, avec la langue anglaise, en cette province, y fut insérée, et qu'aucune législature n'a eu et ne saurait jamais avoir le droit de la supprimer, autrement que de façon barbare, et en se basant sur ce principe inique que les âmes bien pensantes ne peuvent que détester, parce que la justice n'a aucune place dans une telle maxime: "La force prime le droit"; maxime contre laquelle des millions d'êtres humains ont protesté jusqu'à donner joyeusement leur sang et leur vie au cours de la lutte gigantesque qui vient à peine de se terminer. Grâce à Riel, à ses lieutenants et aux partisans et amis de leur juste cause, nous, de langue française, l'une des deux langues officielles du Canada, possédons un terrain inattaquable sur lequel, au besoin, baser nos réclamations les plus sacrées. Ne l'oublions jamais.

Saint-Boniface, 10 et 11 juillet 1920.

(45) Epitomé des documents parlementaires relatifs à la Rébellion du Nord-Ouest, 1885, p. 197.





Notes Historiques sur les Métis du Nord-Ouest

PAR SON HONNEUR LE JUDGE L.-A. PRUD'HOMME

Les anciens du pays sont enclins à chérir les passé et à évoquer les vieilles traditions ancestrales. C'est qu'en effet ils ont été les premiers associés à l'oeuvre d'évangélisation chrétienne dans l'ouest. Leurs pères sont venus à la première heure, planter leurs tentes dans nos immenses prairies, en y contractant des unions avec les aborigènes. Ils ont formé un type à part, avec une physionomie distincte et bien caractérisée. Ils y ont accompli l'oeuvre à laquelle Dieu les destinait d'une manière spéciale. C'est à ce point de vue élevée de leur mission particulière et de leur débordante activité à l'exécution de cette tâche, en y laissant l'empreinte de leur mâle courage et de leur indomptable persévérance, qu'il convient de se placer, pour bien saisir l'action bienfaisante de la population Métisse. Pour bien se pénétrer de la dette de gratitude que le pays doit à cette race fière et généreuse, qui a jeté dans un territoire presqu'aussi vaste que l'Europe, la première semence de justice, de respect et d'ordre et préparé la voie aux apôtres de la foi, il faut ouvrir les annales de leur histoire et dressant leurs morts dans l'attitude des vivants, rappeler dans un tableau rapide les gestes féconds qui ont contribué si puissamment à adoucir les instincts sanguinaires des aborigènes, au milieu de difficultés dont on peut à peine aujourd'hui se faire une idée adéquate. Les Métis ont réussi, après bien des peines, à fonder des établissements stables, aux endroits stratégiques du pays, afin de fixer au sol, les tribus nomades sans cesse errantes dans la prairie, en quête d'aventure ou de pillage.

Je le dis bien, les Métis ont une histoire à part, pleine d'attirance et de charme, parsemée d'actions hardies, et de mouvements graves qui ont déterminé à certaines heures toute une orientation nouvelle et de profondes transformations dans la vie de l'ouest. Aussi bien, on comprend le sentiment de légitime fierté que les Métis ressentent à rappeler leur passé. Dans ce culte de leur tradition, ils y trouvent des leçons d'énergie pour le présent et les moyens à prendre pour assurer leur avenir.

Pour être dignes de leurs pères, qu'ils les contemplent bien en face. Dans leur regard illuminé par l'histoire, ils y puiseront les nobles résolutions de marcher sur leurs traces.

Nos livres liturgiques en rappelant la mémoire du patron de l'Archidiocèse de Saint-Boniface, commencent par offrir à Dieu un hymne de reconnaissance, pour avoir soutenu cet illustre apôtre, dans sa carrière si extraordinaire, au sein de la barbarie païenne et puis après avoir rappelé les conquêtes pacifiques de ce grand Evêque, ils terminent par ces mots: "Patres nostri narraverunt opus quod operatus est in diebus eorum". Nos pères nous ont raconté les oeuvres accomplis par Dieu, aux jours d'autrefois. Lorsque le voyageur s'arrête parfois sur les rives de nos lacs où les vagues après avoir déferlé sur les rochers qui les bordent, viennent déposer, sur la plage, leurs baisers rêveurs, ou lorsque le chasseur à la poursuite du gibier, se repose le soir au milieu de la forêt, pour écouter le bruissement de la feuillé, il croit entendre parfois s'échapper du sein des ondes ou des arbres touffus, une voix émue ou un soupir à demi-étouffé de la nature, et il se demande si ces échos étranges qui frappent son oreille, ne sont pas les accents des générations qui ne sont plus et qui viennent solliciter un souvenir de ceux qui leur ont succédé.

Il ne faut pas oublier en effet que nous ne constituons qu'un anneau dans la chaîne des familles, dont les premières souches dorment depuis longtemps dans le silence de la tombe. Leur âme est en nous, par la poussée du sang qui nous a été transmis. Nous sentons bien que nous sommes de leur chair et que le souffle des saintes émotions qui les animaient, nous agite et passe en frémissant sur notre âme. Ils furent les racines du grand chêne qui s'implanta dans notre sol encore vierge. Bien des tempêtes l'ont secoué sans ployer sa cime altière, jusqu'au jour où affaibli par les années, l'orage ou la foudre le renversa pour joncher le sol de son tronc noeux. Nous sommes les tiges repoussées sur la souche primitive qui nous a transmis la sève antique. Elle circule encore, rajeunie dans les rameaux verts de l'arbre national.

Si depuis nous avons pu nous développer grâce à l'élan initial de nos ancêtres, la gratitude nous fait un devoir de reporter nos regards vers le berceau de nos pères qui ont façonné de leurs mains les institutions dont nous jouissons aujourd'hui. Ecoutons donc ces voix d'outretombe; ils nous raconteront les grandes actions accomplies par Dieu pour nos pères, aux jours d'antan-Patres nostri narraverunt opus quod operatus est in diebus eorum. C'est l'esprit de l'histoire qui de son souffle soulève la poussière des choses éteintes. C'est donc une évocation de l'histoire des Métis que je viens présenter à traits rapides. Pour ne pas trop vous retenir, je ne ferai qu'indiquer brièvement les événements les plus saillants de cette touchante épopée.

On a prétendu que l'origine des Métis date de la formation de la Compagnie du Nord-Ouest en 1784, alors que des forts furent érigés aux endroits les plus favorables à la traite.

Des renseignements plus précis nous permettent aujourd'hui de faire remonter au commencement du 18e siècle, c'est-à-dire vers 1725, le berceau des premières familles métisses. La fascination de l'Ouest attira les traiteurs vers nos prairies, bien plus à bonne heure qu'on ne le croit généralement. Des jeunes Canadiens-français, épris d'aventure et de la vie nomade sans contrainte légale, qui gêne la liberté individuelle dans les sociétés organisées se dirigèrent vers l'Ouest. La passion pour la chasse et la facilité d'amasser des fourrures précieuses dans ce pays giboyeux exerçaient une attirance irrésistible sur la jeunesse de la Nouvelle-France. L'exode vers l'Ouest fut tel que les gouverneurs durent adopter des ordonnances pour l'endiguer.

C'est ainsi que dès 1704, on constate que sept à huit bandes formant un chiffre total de 110 jeunes Canadiens-français remontèrent le Mississippi et le Missouri ayant pour chef, un hardi traiteur du nom de Juchereau.

Quelques-uns d'entre'eux se fixèrent-ils définitivement dans l'Ouest? Nous n'avons aucun document à ce sujet, mais il est permis de le conjecturer. En effet, lorsque les deux fils de LaVérendrye poussèrent leur expédition jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses ils rencontrèrent à leur retour en 1743 un sauvage de la tribu de la Petite Cérise qui parlait l'Espagnol aussi bien que sa propre langue. Il avait été baptisé et récitait ses prières en Espagnol. Il leur apprit qu'à trois jours de marche de cette tribu se trouvait un Français établi dans l'Ouest depuis nombre d'années. Les fils de LaVérendrye eurent l'intention tout d'abord d'aller le visiter, mais vû que leurs chevaux étaient épuisés de fatigue, ils lui envoyèrent une lettre par un messager. Il est probable que ce Français faisait partie de la bande de Juchereau qui se serait établi sur le Missouri, après avoir épousé une femme du pays. D'ailleurs il n'y a rien d'étonnant de constater parmi les tribus de l'Ouest des sauvages qui auraient eu des rapports avec les Espagnols. Dès 1541 un célèbre officier Ferdinand de Soto s'était avancé dans la direction de l'Ouest en remontant le Mississippi à la tête d'un détachement de 1000 hommes, à la poursuite de mines d'or et d'argent. Cette expédition se termina par la mort de Soto Ses compagnons d'arme lui donnèrent la rivière même pour tombeau Ils abattirent un grand chêne, en coupèrent un billot de la longueur d'un cerceuil, qu'ils creusèrent et dans lequel ils placèrent le corps. Ils clouèrent ensuite un couvercle de même bois, non suceptible de flotter. Après cela un des aumoniers de la troupe récita des prières et à la lueur des flambeaux, on déposa le lourd cerceuil sur une barque que l'on dirigea vers un endroit choisi la veille, où le lit de la rivière avait plus de cent pieds de profondeur. C'est là que se fit cette étrange inhumation. Si maintenant nous jetons nos regards vers l'est et le nord, nous constatons que dès 1688 M. de Noyon avait pénétré jus-

qu'au lac des Bois, avec quelques hommes dont l'un M. Lacroix se noya dans le lac qui depuis porte le nom de Ste Croix.

En 1678 Charles de Greysolon, sieur de la Tourette, frère de Duluth avait fondé un poste au lac Népigon. Il en érigea un autre en 1684 à l'entrée de la rivière Ombabika et un troisième en 1686 à la jonction de la rivière Kinagami et Albany. Le poste du lac Népigon ne fut jamais abandonné par les Français, et c'est là qu'on y trouve LaVérendrye en 1727. Nous savons également qu'en 1725 les Français visitaient la baie d'Hudson en descendant la rivière Albany, et se rendaient jusqu'au fort York. Un chef de bande célèbre, Joseph de Lustra, habitait dans cette région et ses hommes allaient traiter jusqu'aux portes des forts de la Baie d'Hudson. Matthew Sargeant, l'un des gouverneurs de cette compagnie rapporte que parfois lorsqu'il visitait les sauvages le soir sous leur tente, il les entendait réciter leur prière en français.

Enfin pendant douze ans (1732 à 1744) les Français sous LaVérendrye traversèrent tout l'Ouest, établissant des forts jusqu'au lac Bourbon (Cedar). Ses successeurs, de Noyelles, Legardeur de St-Pierre et La Corne de St-Luc fondèrent des postes, dont le plus avancé, le fort la Jonquière se trouvait à l'endroit même où s'est élevée depuis la Cité de Calgary. C'est ainsi que de 1732 à 1755, les Français prirent possession de l'Ouest. Il n'y a aucun doute que quelques-uns d'entr'eux s'unirent avec des femmes du pays et s'attachèrent pour toujours à cette contrée. La tradition constante des tribus sauvages ne laisse aucun doute sur ce point. Nos Missionnaires ont recueilli à ce sujet des témoignages précis qui ne permettent plus de traiter de légendes ou de pure hypothèse, la présence de Métis au Nord-Ouest vers 1725.

Nous savons également qu'en 1800 un Métis du nom de Florimeau résidait au lac du Diable où il était considéré comme un des chefs les plus distingués de la nation Siousse. Son père était Canadien-français et sa mère Siousse. Florimeau était déjà fort avancé en âge à cette époque. Une autre preuve à l'appui de ce que je viens d'avancer, c'est qu'après le traité de Paris, les traiteurs prirent de nouveau la route de l'Ouest, qui avait été presque abandonnée depuis 1755, par suite de la guerre. Or, les traiteurs trouvèrent des Métis-français, chefs de tribu qui exigèrent un impôt comme reconnaissance de leur droit de suzeraineté. Ce furent les premiers traités avec les propriétaires primitifs du sol. Ces chefs Métis-français étaient déjà âgés. Nous sommes donc justifiables d'en conclure que l'origine des Métis de l'Ouest date du commencement du 18e siècle. Ce fut avec le consentement tacite ou exprès de ces chefs métis que les officiers de la Compagnie du Nord-Ouest s'établirent dans ce pays. Les sauvages reconnaissant la supériorité des Métis les avaient acceptés comme leurs maîtres et conféré une supré-

matie qui ne fit que s'accentuer avec les années. Dans une brochure publiée par la Compagnie du Nord-Ouest en 1817 intitulée, "Récit des événements qui ont eu lieu sur le territoire des sauvages" on trouve ce qui suit à la page 133. "Lorsque les négociants pénétrèrent pour la première fois dans ce pays, après la conquête du Canada, ils le trouvèrent tout couverts de Métis ou Brûlés. Quelques uns d'entr'eux étaient alors les principaux chefs de différentes tribus de sauvages dans les plaines et portaient les noms de leurs pères." Ce langage est-il assez clair?

Les Métis-français ont donc le droit de proclamer qu'ils sont les ainés au Nord-Ouest, et que lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, ils gouvernaient l'Ouest, par l'ascendant qu'ils avaient acquis sur les sauvages avec lesquels ils étaient apparentés. Ils formaient une caste supérieure et privilégiée, comme les Incas au Pérou.

Le point que je désire souligner c'est que les Métis ont dans l'Ouest deux siècles d'existence et que dès leur bereeau, ils s'imposèrent dans ce pays, comme les chefs naturels des aborigènes et en exercèrent effectivement le commandement.. Sans doute ce serait une exagération de langage que de prétendre qu'ils surent se maintenir à cette hauteur, après la formation de la Compagnie du Nord-Ouest et de la prise de possession de l'intérieur du pays par sa puissante rivale la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais ce qu'il convient de dire en toute justice, c'est qu'ils ne cessèrent d'être des facteurs très importants dans le développement de ce pays et qu'ils ont contribué plus que tout autre groupe national à faire pénétrer les bienfaits de la civilisation chrétienne, jusqu'aux abords du Cercle polaire.

Ici la moisson est très abondante, et je ne puis que glaner quelques gerbes ça et là, prises dans les divers champs d'activité où l'influence métisse s'est fait sentir. Le Métis est par tempérament, hospitalier jusqu'à l'excès. Il partagera volontiers sa dernière bouchée de pain, avec celui qui lui tend une main suppliante. En voici un exemple. Lorsque les colons de Selkirk se fixèrent sur des fermes, ils ne tardèrent pas, par suite de tristes événements, à tomber dans une pauvreté extrême. Ils se mourraient de faim. Pendant plusieurs hivers, les Métis les prirent à leur charge. Ils amenèrent avec eux ces familles de montagnards écossais à Pembina, dans le voisinage des troupeaux de buffalo et ils les nourrirent du produit de leur chasse. Ils furent la providence de ces braves colons, qui depuis devinrent les amis fidèles des Métis-français.

La générosité des Métis est proverbiale. Je me contenterai de citer deux exemples frappants de ce trait caractéristique de la race.

Un jour, c'était au fort Francis, un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson du nom de Pierre Dumais, père de Pierre, Charles et Maxime Dumais autrefois de Lorette, fut chargé d'une ex-

pédition à l'Ile à la Crosse. Pendant son absence, sa jeune fille âgée d'environ dix ans, à la demande d'un jeune sauvage, consentit à se promener avec lui, en canot au bas de la chute. C'était en plein jour et à la vue de ses parents qui demeuraient sur la rive canadienne. Le jeune Sauteux désirant tuer des canards, demanda à sa compagne de diriger le canot vers la rive opposée. Soit par méprise ou parce qu'elle ne voulait pas s'éloigner de la rive canadienne, elle gouverna l'embarcation de manière à retourner au rivage d'où elle était partie. Exaspéré de ce contretemps, le Sauteux lui déchargea son fusil en pleine poitrine, la tuant sur l'heure.

Au retour de son voyage, le père apprit la fin tragique de son enfant. Le chef sauvage vint le trouver et lui dit : "D'après nos lois, tu peux tuer le meurtrier de ta fille. C'est ton droit." Dumais lui répondit en essuyant ses larmes : "Vos dieux vous enseignent la vengeance ; le mien m'enseigne le pardon. C'est assez de sang répandu."

Au lendemain de 1870, une jeune épouse mère de plusieurs enfants, avait l'immense douleur de contempler le cadavre de son époux, lâchement assassiné, à coups de pierre, au sein de la Rivière Rouge, alors qu'il s'efforçait à la nage de fuir ses nombreux assaillants. A la vue d'un crime aussi odieux, on demandait à sa veuve désolée, de s'adresser aux autorités pour faire punir les misérables meurtriers de son époux. "Non, dit-elle, je fais ce sacrifice pour que la paix règne dans mon pays."

Cette femme était Madame Elzéar Goulet, la mère de M. Roger Goulet, notre distingué et éloquent inspecteur d'école. On se découvre avec respect, devant de tels gestes qui font honneur à l'humanité. Une race capable de tels sentiments doit nécessairement posséder une âme bien haute.

Le Métis possède un talent incroyable de s'orienter au milieu des déserts de nos prairies ou des forêts inextricables. Son instinct lui tient lieu de boussole. Une touffe d'arbres, un coteau quelconque, mille accidents du sol qui échappent à l'oeil d'un autre voyageur, servent de point de repère au guide métis. Il est dans le milieu qui lui convient et son esprit inventif lui fournit mille ressources pour se tirer d'embarras dans les situations les plus désespérées. Il savait autrefois traverser les rivières sans pont ni bateau. Les meilleurs chemins du pays à travers des marais fangeux, étaient les chemins de fascinage qui ne coûtaient rien aux habitants du pays et étaient pourtant plus solides que la plupart des chemins à dos de chameau de nos jours, où chaque voiture apporte collée à ses roues, une partie d'un homestead. Les chevaux s'éreintent à trainer une faible charge, tandis que les contribuables sont éreintés par un autre fardeau encore plus lourd qu'on appele les taxes. Ils ne sont pas rares ceux qui regrettent de nos jours, les chemins fascinés de nos Métis.

Un autre point caractéristique de la race, c'est l'endurance, la patience dans les épreuves et un talent merveilleux d'apprendre les langues. Aussi bien, ils furent choisis de préférence à tout autre comme guide et interprète par les compagnies de traite. On les retrouve partout soit dans les expéditions de sir Alexander McKenzie à la découverte de la rivière qui porte son nom, ou à travers les Montagnes Rocheuses jusqu'au rives de l'océan Pacifique. V. St-Germain est chargé d'ouvrir une route nouvelle du lac Nipigon à la rivière Winnipeg; Lespérance et Bruce sont à la tête de la célèbre brigade du portage La Loche, transportant les fourrures depuis la rivière McKenzie jusqu'au fort York et distribuant en retour les marchandises de Londres, qui alimentent la traite. Bruce dirige jusqu'au Cercle polaire une expédition à la recherche du célèbre Franklin. Urbain Delorme, après Grant sera nommé gardien des prairies. Des camps parfaitement reglementés, ayant des chefs et des conseillers, deux fois l'an feront la chasse au buffalo, voyageant en toute sécurité, au milieu des tribus hostiles, grâce à une organisation militaire d'éclaireurs et de gardes autour des charrettes qui entourent le camp. C'est dans ces excursions de chasse, que les Métis firent l'apprentissage du gouvernement provisoire qu'ils devaient inaugurer en 1869.

Ce sont eux également qui préparaient le pemmican distribué dans les divers postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Chasseurs émérites ils alimentaient les postes de traite de venaison fraiche. Le gibier tombait impitoyablement sous le canon de leur fusil. Bref ils étaient les aides indispensables du gouvernement du jour. Il ne faudrait pas s'imaginer, qu'ils n'étaient que de simples manoeuvres, bons pour faire les portages ou courir après le gibier. Un grand nombre d'entr'eux parvinrent à des postes d'honneur et à des positions enviables. Si le pays avait pu à cette époque leur fournir une occasion de s'instruire, il est certain qu'ils auraient brillé partout au premier rang. Malgré ce désavantage, les Métis ou leurs pères ne font pas mauvaise figure au tableau. Voyez plutôt:

Bourgeois

Cadotte Michel, Chaboillez Charles Jean-Baptiste, Montour Nicolas, Rocheblave Pierre.

Traiteurs ou commis-en-charge

Auger Joseph	Lajeunesse
Belleau, Pierre	Lamothe
Bellefeuille, Régis	Lesieur, Toussaint
Brisebois, Auguste	Leroux, Laurent
Boyer	Malhiot, Frs. Victor
Charbonneau, Toussaint	Montour, Nicolas, Jr.
Crébassa, Jean	Perreault, J.-Bte.

Desmarais, François	Poitras, André
Desmarais, J.-Bte	Quesnel, Jules Maurice
Larocque, François-Antoine	St-Germain, Jacques
L'Anniau, Pierre	St-Germain, Lemaire
Lamarre, Séraphim	St-Germain, J.-Bte
Langlois, Michel	Vaudry, Toussaint

Interprètes et Commis

Boucher, François	Larocque, Joseph
Bruce, Pierre	Lafleur, J.-Bte
Cartier	Laliberté, Louis
Cadotte, Augustin	Lavallée, J.-Bte
Cadotte, le Petit	Larivière, François
Cardinal, Joseph	Landry, Nicolas
Dumas, Pierre	Laronde, Toussaint
Demers, Nicolas	Letendre, J.-Bte
Deschamps, François	Malaterre
Desmarais, Pierre	Pagée, Antoine
Falcon, Pierre	Roussin, Eustache
Fournier	Sauvé J.-Bte
Jérome, Pierre	St-Germain, Joseph
Jussiaume, René	Versailles, Louis
Lachance	

Guides

Blondeau, Louis	Lambert, J.-Bte
Desjarlais, Antoine	Leclerc, Charles
Desjarlais, Nicolas	Morin, François
Ducharme, Nicolas	Paul, Joseph
Durand, Louis	Sansregret, J.-Bte
Lafrance	

L'un des nôtres Laurent Leroux eut l'honneur d'être le premier à visiter le grand lac des Esclaves en 1784 où il fonda les forts Résolution et Providence. Boyer après avoir défendu le fort aux Trembles et soutenu vigoureusement un véritable siège, alla établir un fort sur la rivière La Paix et fut mis à la tête de tout ce district.

François Antoine Larocque commanda deux expéditions dans le haut du Missouri et ouvrit tout un nouveau champ d'action à la compagnie. Séraphim Lamarre joua un rôle considérable et devint major des tribus indiennes.

Jules Maurice Quesnel était le lieutenant de Simon Fraser, lorsque ce dernier traversa les Montagnes Rocheuses et descendit en 1808, jusqu'à la mer, la célèbre rivière qui depuis porte le nom de son découvreur. Quesnel a lui-même laissé son nom à une rivière tributaire de la rivière Fraser.

Tous ces hardis voyageurs, étaient de descendance française et lorsqu'ils n'étaient pas Métis, se sont alliés à des femmes métisses ou du pays. Les Métis ont donc droit de les réclamer comme des leurs. Je ne prétends pas dresser ici une liste complète de nos compatriotes qui se sont distingués dans l'Ouest. Ces noms suffisent pour prouver que les Métis furent un facteur considérable dans l'histoire du Nord-Ouest d'autrefois. Mais ce n'est pas tout; j'ajouterai qu'ils ont continué depuis à occuper des postes d'honneur et à prendre une part importante dans l'administration des affaires publiques de ce pays. Prenons par exemple le Conseil d'Assiniboia qui gouverna la colonie de la Rivière Rouge de 1835 à 1870; nous voyons que les Métis suivants devinrent membres de ce conseil :

Bruneau François, Breland Pascal, qui devint aussi membre du conseil du Nord-Ouest, Dauphinais F.-X., Dease John, Fisher Henry, Grant Cuthbert, préfet des Prairies, Goulet Roger, Genthon Maximilien, Hamelin Salomon.

Magistrats sous le Conseil d'Assiniboia

Breland Pascal, Bruneau François, Delorme Urbain, Genthon Maximilien, Guilbault Joseph.

Elus Députés du Gouvernement Provisoire

Dauphinais Frs.-Xavier, Vice-Président de Riel; Poitras Pierre, Lavallée Pierre, Beauchemin André, Paranteau Pierre Sr., Lacerte Louis, Tourond Jean-Baptiste, Nolin Charles, Perreault Jean-Baptiste, Bruce John, qui devint le premier président, Thibert Pierre, Pagée Alexandre, Pagée Xavier, Beauchemin Jean-Baptiste, Lépine Ambroise, nommé adjutant-général de Riel, Genthon Joseph, Schmidt Louis, nommé secrétaire du gouvernement provisoire, Larence Norbert, Harrison Thomas, Klyne George, Goulet Roger, percepteur des douanes du gouvernement provisoire, Riel Louis, président, l'âme dirigeante et le chef véritable du gouvernement provisoire.

Depuis l'entrée du Manitoba dans la confédération les Métis ont eu quatre ministres de la couronne dans le cabinet provincial, savoir :

Hon. Delorme Pierre, Hon. Goulet Maxime, Hon. McKay James, Hon. Nolin Charles.

Ils furent représentés au Conseil Législatif par les Honorables François Dauphinais, Salomon Hamelin et James McKay.

Le district électoral de Provencher élut aux Communes du Canada tout d'abord Louis Riel à plusieurs reprises et ensuite Pierre Delorme.

Enfin, les Métis comptèrent parmi les députés élus à la législature provinciale de Manitoba :

Breland Pascal, Beauchemin André, Bourke E., Delorme Pierre, Dumas J.-P. Goulet Maxime, Jérome Martin, Hamelin Joseph, Klyne George, Kittson Alexandre, Lépine Maxime, Lagimodière William, Marion Roger McKay Angus, Nolin Charles.

Ajoutons également à ces noms, ceux d'Horace Bélanger facteur en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, marié à une Métisse; Georges Deschambault, traiteur en chef et P. C. Pambrun en charge d'un district.

C'en est assez, pour établir que les Métis par leurs talents supérieurs et l'honorabilité de leur caractère, ont été dignes, en tout temps d'occuper des postes d'honneur. En consultant ce tableau, je crois qu'ils ont droit d'être fiers de l'élite d'hommes distingués qu'ils ont produit.

Un point que je tiens maintenant à souligner, c'est l'attachement profond des Métis à la foi de leurs pères et l'aide constante et efficace qu'ils apportèrent à la diffusion de l'évangile. Leurs pères sortis du sein de familles profondément chrétiennes de la province de Québec gémirent longtemps d'être privés du secours de la religion. Loin de tout prêtre ils n'en continuèrent pas moins leurs pratiques religieuses. Ils se firent apôtres auprès des sauvages, préparant ainsi la voie aux missionnaires. Plus d'une fois ils implorèrent les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de leur procurer des missionnaires. En 1815 cette compagnie décida d'envoyer sur l'heure un messager pour informer Lord Selkirk des graves événements qui venaient de se passer. Elle s'adressa à J.-Bte Lagimodière. Seul il entreprit de faire à pied le trajet entre le Fort Garry et Montréal pour remettre à Lord Selkirk les dépêches importantes qui lui avaient été confiées. Conçoit-on bie nla hardiesse d'une telle expédition à travers les forêts, les rivières et les montagnes, n'ayant pour seule ressource que son fusil et son courage? Il fallait une force d'endurance incroyable pour supporter les fatigues et les dangers d'un tel voyage. Plus de 2,000 milles à pied, n'ayant pour tout abri que la voûte des cieux, exposé sans cesse à périr de faim, de fatigue, de froid, sous la dent des bêtes fauves ou les coups des sauvages. Si l'histoire n'était là pour attester cet événement presqu'incroyable, on serait tenté de croire que ce n'est qu'une légende inventée à loisir. Introduit à Lord Selkirk, le noble Lord lui demanda quelle récompense il sollicitait pour ce service signalé. Ecoutez la réponse : "Je demande que vous nous envoyiez des missionnaires". Vivement ému de ce langage, Lord Selkirk sollicita auprès de l'évêque de Québec l'envoi de prêtres dans la colonie. Le nom de Lagimodière mérite d'être encadré en lettres d'or, dans l'histoire religieuse de l'Ouest.

Et depuis, les Métis ont été les compagnons des missionnaires, jusqu'au cercle polaire. Ils ont été les professeurs de Cris et de Montagnais des Thibault, des Taché, des Laflèche, des Grandin, des Fa-

raud, des Lacombe et des apôtres de la foi qui les ont suivis. Je ne connais pas un seul peuple qui ait vécu aussi intimement avec les missionnaires que les Métis.

A la raquette, en traine à chien, en canots d'écorce ou en charette, ils ont été les compagnons inséparables du prêtre, le guidant à travers le pays, lui gagnant la confiance des sauvages, mangeant et couchant à ses côtés, et le soutenant aux jours d'épreuve, par leur attachement inébranlable. Vraiment je ne connais pas de race qui ait communié ainsi dans un commerce plus parfait avec les missionnaires que les anciens du pays. Les Métis ont bien droit de s'écrier "non fecit taliter omni nationi" Ce n'est pas ainsi que Dieu a traité les autres peuples. Rien d'étonnant alors si les Métis ont conservé pour le clergé une affection aussi ardente. Cette tradition religieuse est sans doute, ce qui constitue l'appui le plus puissant de leur subsistence comme race distincte et le souvenir le plus touchant de leur histoire.

Veut-on maintenant saisir sur le vif, le courage héroïque des Métis dans les situations les plus désespérées. C'était en 1851. Un groupe de 61 Métis séparé du reste du camp des chasseurs sur le plateau du Missouri fut tout à coup assiégé par deux mille Sioux. La résistance semblait une folie. Après avoir reçu la bénédiction de leur missionnaire Mgr Laflèche, abrités derrière leurs charettes ils repoussent tout le jour, la fureur des assaillants. Pas un seul ne fléchit. Résolus de vaincre ou mourir, ils jonchent le sol des cadavres de leurs ennemis et cette poignée de héros finit par terrasser cette puissante armée. Cette action d'éclat inspira une telle terreur des Métis parmi les Sioux que de ce jour ils les reconnurent pour leurs maîtres. A-t-on jamais compris combien cet acte d'héroïsme servit à pacifier la prairie et à rendre les voyages moins dangereux. Enfin, c'est aux Métis que l'Ouest doit la liberté de la traite. Louis Riel, père du célèbre président du gouvernement provisoire, à la tête d'un groupe de Métis bien décidés, força les autorités du jour à capituler. Il leur arracha la liberté de porter des fourrures, et de faire la traite partout sans restriction.

Il convient également de rappeler que non seulement c'est aux Métis que nous devons l'envoi des premiers missionnaires, la pacification des tribus sauvages, et la liberté commerciale, mais ils furent les fondateurs de nos premières paroisses et préparèrent ainsi pour l'émigration venue subséquement de la province de Québec, la voie aux établissements français fondés depuis.

J'en ai dit suffisamment pour rappeler à ceux qui sont venus plus tard, toute la gratitude que nous devons aux pionniers de la foi, et de la langue Française dans l'Ouest Canadien.

Il est un événement toutefois qui mérite plus qu'une mention en passant. Je veux parler ici des troubles de 1870 qui ont sécoué toute la Confédération. J'ai déjà eu occasion dans une étude précédente de traiter ce sujet mais en m'attachant à certains côtés de cet

événement. Pour compléter ce tableau, je désire en ce moment y ajouter quelques considérations prises dans un ordre d'idées différentes.

Chaque génération a dit un auteur, porte en elle-même son avenir et son histoire. Ce langage peut paraître excessif, si on prétend l'ériger en principe absolu et en conclure que le tempérament propre et traditionnel d'un peuple, entraîne fatalement, comme par une poussée irrésistible les intelligences en enchaînant les volontés. Ces dispositions natives peuvent bien déterminer des tendances générales, mais une nation peut toujours se ressaisir, résister à cet emportement et orienter sa marche vers un autre idéal.

Il convient toutefois de tenir compte de ces considérations quand il s'agit de doter un pays d'une constitution nouvelle, si l'on veut que cette constitution soit appropriée et durable. Ce n'est pas en un jour, qu'on substitue dans les habitudes un système nouveau d'institutions, pas plus qu'on ne fabrique l'âme d'un peuple, par un texte législatif ou une ordonnance royale.

D'ordinaire les législateurs prudents et sages ménagent les transitions sociales, par un acheminement successif de lois provisoires qui préparent le moule définitif et finissent par s'appliquer sur les traits vivant du peuple auquel elles sont destinées.

Une société éprouve des crises convulsives, quand on pratique sur elle des opérations trop profondes. C'est ce qui se produisit à la Rivière Rouge, lorsqu'on voulut incorporer au Canada, la population primitive de ce pays, où la civilisation était encore, pour ainsi dire rudimentaire. Une agitation profonde fut la conséquence de cette fausse manoeuvre.

Un peuple plein de jeunesse et de fierté, conscient des injustices dont on le menaçait, se dressa en face de ceux qui voulaient l'asservir et finit grâce à sa vaillance et à sa fermeté, par faire reconnaître la légitimité de ses réclamations. Ce sont ces faits que je vais tâcher de synthétiser.

Après la conquête, l'Ouest cessa à peu près, d'être visité par les blancs. Les forts érigés par LaVérendrye et ses successeurs furent abandonnés et ne tardèrent pas à tomber en ruine, quand ils ne furent pas incendiés par l'incurie ou la malice des sauvages. Ces derniers reprirent la route de la Baie d'Hudson. La richesse des fourrures de l'Ouest, ne tarda pas cependant, à attirer les convoitises des traiteurs.

Thomas Curry fut le premier à battre la marche et s'avança en 1770 jusqu'au lac Bourbon. Finlay le suivit l'année suivante et poussa jusqu'au fort "La Corne" sur la Saskatchewan. Joseph Frobisher plus hardi que ses deux devanciers, atteignit la rivière Churchill en 1772 et intercepta la flotte des canots des sauvages qui se rendaient aux postes de la Compagnie.

Ce dernier voyage eut un grand retentissement et fut la cause d'événements considérables. Il détermina l'entrée de la Compagnie

de la Baie d'Hudson dans le pays et la formation de la compagnie du Nord-Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson se sentit frappée au coeur. On lui coupait les vivres. La traite, désormais, elle le comprit, allait se faire dans l'intérieur, au lieu de se porter au littoral de la mer.

Elle fut donc forcée de s'avancer vers le sud. Deux ans après, (1774) elle envoyait Samuel Hearne, fonder un poste au lac Cumberland. C'était le premier qu'elle établissait dans le pays.

Jusqu'alors elle était pour ainsi dire demeurée étrangère à nos prairies. De ce jour elle entra en scène pour disputer les fourrures aux traiteurs. La soif de l'or fit oublier aux commerçants de fourrure les lois de la morale. Pour s'enrichir ils furent appel à l'entraînement malheureux des aborigènes pour les boissons enivrantes. La traite se fit alors sur des barils de rhum, avec les rixes, les désordres, les orgies et parfois les pertes de vie que la fureur du vin produit si souvent Ces tristes excès allumèrent la colère des sauvages qui résolurent d'exterminer les blancs. La petite vérole arriva juste à temps pour conjurer l'orage et arrêter les sauvages dans l'exécution de leurs complots. Les blancs comprirent que pour poursuivre leur entreprise avec succès et soutenir la concurrence, de leur puissante rivale, il leur fallait absolument s'entendre et s'unir. Ce fut cette pensée qui en 1784, donna lieu à la puissante organisation de la Compagnie du Nord-Ouest

Les deux compagnies se trouvèrent en présence et entrèrent dans l'arène à la chasse du "pelu".

Elles construisirent partout dans l'ouest des forts où leurs serviteurs hivernaient. Précédemment les traiteurs n'avaient fait que passer dans le pays. Il fallait remonter à l'époque des découvreurs français, pour y trouver des hivernants, sauf de rares exceptions.

Désormais les employés à gage pour des termes de trois ans, résidèrent en permanence. Le plus grand nombre d'entr'eux avaient été recrutés dans les districts de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Plusieurs s'unirent aux femmes du pays et devinrent ainsi les souches des familles Métisses. La guerre de corsaire que se livraient les deux compagnies se termina en 1821. La Compagnie de la Baie d'Hudson demeura maîtresse de la situation et absorba sa rivale.

On peut dire que depuis cette date jusqu'en 1869 elle gouverna le pays, en vertu de sa charte, sans opposition sérieuse. Elle était Seigneuresse Suzeraine de cette immense région. A tous les ans, les facteurs en chef, qui étaient des petits pachas dans le territoire qui leur était assigné, se réunissaient en conseil, présidé par le gouverneur en chef. Ces assises solennelles où se discutaient les affaires les plus importantes de l'Ouest et les questions d'administration de la compagnie, se tenaient le plus souvent à Norway-House. La cessation des hostilités amena le renvoi d'un nombre considérable d'employés de-

venus inutiles. Naguère les deux compagnies obligées de se disputer chaque peau, avaient à leur solde, des engagés qui se rendaient sur le territoire de chasse, afin de s'assurer des fourrures. Ces précautions n'avaient plus leur raison d'être, du jour où les seuls postes de traite, étaient ceux de la compagnie de la Baie d'Hudson.

A quoi bon courir après les sauvages, puisqu'ils étaient forcément obligés de venir à elle. Les employés en quittant le service de la compagnie s'établirent sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine et donnèrent naissance à nos premières paroisses françaises.

Sans doute avant cette exode des postes de l'Ouest vers la Rivière Rouge, il y avait bien ça et là, quelques traiteurs libres ou vieux serviteurs de la compagnie à la retraite, qui s'étaient établis dans la colonie, mais ils étaient fort peu nombreux. Les développements de cette colonie, obligèrent la compagnie de lui donner une forme de gouvernement moins rudimentaire que celle d'un facteur en chef, aidé de quelques conseillers.

En 1835 le gouverneur Simpson érigea tout le territoire compris dans un rayon de 60 milles autour du fort Garry, en district, sous le nom d'Assiniboia et le mit sous la direction d'un conseil spécial avec pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Des magistrats furent nommés pour administrer la justice, ainsi que des officiers de douane, des grands voyers, un arpenteur, etc.

Les membres de ce conseil étaient désignés par le bureau de direction de la compagnie, siégeant à Londres, en sorte que ce corps était sous sa direction immédiate. Le choix des conseillers fut cependant exercé avec discernement et discrétion. La compagnie y appela les hommes qui par leur position, leur influence et l'honorabilité de leur caractère, s'imposaient naturellement à la confiance et au respect du public. Pendant les trente-cinq années d'existence de cette organisation politique, la compagnie s'efforça de gouverner avec justice et de traiter avec les égards voulus, la population qui lui était soumise. Cette institution patriarcale eut le bon esprit, d'adopter peu d'ordonnances et de laisser au bon sens pratique et à l'équité naturelle, de régler les cas non prévus. La bonne entente et l'harmonie régnaient entre les colons de langue française et anglaise et on peut dire en thèse générale que ce peuple était heureux. Sans doute, le bonheur parfait ne se trouvait pas plus, sur ce coin de terre qu'ailleurs. Le paradis perdu a été fermé pour toujours et les fils d'Adam traînent après eux, sous tous les cieux, le triste bagage de leurs misères; mais en réalité, on y goûtait une grande somme des joies éphémères de ce bas-monde. On ne saurait exiger davantage. A certaines heures toutefois, il faut bien l'avouer, des ferments d'agitation se firent jour et troublèrent un instant, la paix de la colonie.

La compagnie eut le tort d'insister sur le droit qu'elle prétendait

posséder au monopole de la traite. Elle n'entendait pas badinage sur ce point. Elle s'arrogeait non seulement le privilège exclusif d'acheter et de vendre les pelleteries, mais elle ne permettait pas même à qui que ce soit de se couvrir de fourrure. Cette prétention dans un pays où l'hiver est si rigoureux était excessive, exorbitante et déraisonnable.

En admettant que sa charte lui eut conféré ce monopole draconien, il était souverainement impolitique pour elle, de le réclamer. Une loi qui n'est pas en accord avec la raison ou le sentiment public, a peu de chance d'être respectée et d'avoir longue vie.

Pour l'éluder on s'ingénie d'ordinaire à lui trouver des échappatoires afin de s'y soustraire ou de lui donner une entorse. Le mécontentement qui s'accentuait depuis quelques années, finit enfin par éclater en plein jour, dans l'enceinte même du tribunal lors du procès Sayer. Les Métis secouèrent le joug en 1849. Ayant à leur tête Louis Riel père, ils proclamèrent du coup Sayer innocent et la traite libre. La compagnie céda devant l'orage et accepta le fait accompli. Au point de vue constitutionnel, les juristes Anglais ont reconnu depuis que le droit au monopole de la traite, quoique concédé formellement dans la Charte Royale, était lettre morte, parce qu'aucun moyen légal n'était indiqué pour rendre ce droit exécutoire.

De 1849 à 1869, le gouvernement d'Assiniboia accepté par la population n'eut point de crise à traverser. Les colons contents de leur sort, vivaient dans les meilleurs termes d'amitié. Les Métis servaient de trait d'union entre les sauvages et les blancs. Ils étaient aimés des Cris et des Sauteux et redoutés des Sioux, qui avaient appris à leurs dépens, la supériorité de leur courage.

Tour à tour chasseurs, frêteurs, canotiers et cultivateurs les Métis étaient virtuellement les maîtres du pays et rendaient des services inappréciables à la compagnie qui eut été bien en peine, sans leur secours, de faire la traite dans son immense domaine.

Les rapports avec eux étaient agréables et simpathiques. Le trouble commença à naître avec l'apparition du premier journal, le Nor-Wester, publié à la Rivière Rouge. Cette publication se mit à battre en brèche l'autorité du conseil et à semer la discorde entre les divers groupes de la population. Un certain nombre d'émigrés d'Ontario, qui venaient d'arriver, se jetèrent dans ce parti, traitant avec arrogance les anciens du pays et voulant tout réformer à leur façon. Passant des paroles à l'action, des groupes d'insurgés sortis de ces rangs, enfoncèrent les portes de la prison et libérèrent les détenus. Bref, ils se moquèrent des tribunaux et ce scandale eut pour effet de discréditer l'autorité légitime. Pour achever de jeter le trouble dans les esprits, un nommé Thomas Spence, fonda en 1867, une république minuscule, au Portage la Prairie, sous le prétexte que cet endroit se trouvait en dehors du territoire d'Assiniboia et ne relevait d'aucun gou-



vernement.

Notons en passant que les Anglais furent les premiers à former un gouvernement, sans l'autorisation de la couronne, quoiqu'à cette date, la jurisdiction de la compagnie, sinon celle du conseil d'Assiniboia, ne pouvait être révoquée en doute. Cette petite république embryonnaire fit mine d'existence pendant un an et tomba sous le ridicule.

La compagnie se crut impuissante à réagir, contre toutes ces tentatives hardies. Il lui aurait fallu maintenir un régiment de constables, pour mettre à la raison, le groupe des turbulents. Elle craignit de se risquer dans des démêlés, où le sang aurait pu couler. Elle recula devant les dépenses et la perspective des responsabilités que des mesures énergiques de repression auraient pu entrainer. Elle toléra le mépris de ses ordonnances et de ses cours et l'usurpation de ses droits.

Déjà on annonçait à qui voulait l'entendre que c'en était fait de l'état de choses actuelles, que l'ancien régime touchait à sa fin, que la population du pays allait être inondée et refoulée par un exode de jeunes Ontariens qui allaient s'emparer des terres.

On répéta cette chanson avec tant de persistance que les Métis finirent par croire qu'elle ne contenait pas seulement des paroles de jactance, mais qu'au fond on préparait sûrement leur ruine. Ajoutons à cela, le malaise, qui se faisait sentir dans le pays, par suite des ravages des sauterelles, qui en 1867, avaient détruit toute la récolte et on comprendra combien la tension des esprits était profonde. Ce fut dans ces circonstances que des arpenteurs du Canada, arrivèrent à la Rivière Rouge. Ils se mirent à subdiviser en lots, les terres de Saint-Vital et de Sainte-Anne, sans tenir le moindre compte des colons qui les occupaient depuis nombre d'années. Sans considération pour les droits acquis et les titres qu'ils possèdaient de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le parti des arpenteurs, comme on les appelait, se tailla pour lui, ses parents et ses amis, de petits royaumes, au milieu de nos paroisses, comme s'ils eussent arpenté en plein désert. Cet excès d'audace fit déborder la mesure. Louis Riel qui habitait Saint-Vital, mandé sur les lieux fit son premier acte d'autorité.

Voyant que l'arpenteur Dennis, persistait à tirer des lignes, malgré les protestations d'André Nault propriétaire de ce terrain (lot 6 Saint-Vital) il mit le pied sur la chaine et le défia de passer outre— Riel n'était pas seul. L'arpenteur et ses aides crurent plus prudents de se retirer. Ceci se passait le 5 octobre 1869. Les Métis émus de se voir traités en parias par des étrangers, se concertèrent sur ce qu'il y avait à faire. Ils tinrent des assemblées dans lesquelles, Riel de sa chaude et mâle éloquence, les exhorta à défendre comme des hommes de coeur, leurs foyers, contre ces injustes envahisseurs. Plusieurs de ces colons avaient acheté leurs terres et les habitaient depuis 30 et 40 ans et voilà que des inconnus, sans même leur en donner avis, entraient

sur leur propriété, les morcellaient à leur guise et leur annonçaient qu'on allait bientôt, les mettre à la porte, pour les remplacer par des tard-venus d'Ontario. Il y avait là, assurément de quoi donner sur les nerfs.

Peut-on concevoir en effet rien de plus injuste et de plus révoltant? En fallait-il davantage pour pousser des gens paisibles à la résistance la plus opiniâtre.

Douze jours après, les Métis réunis à Saint-Norbert, barricadaient la voie publique, pour arrêter le speudo Gouverneur McDougall et protéger la colonie contre les empiètements du Canada.

Il semblait que tout avait été concerté pour perdre le nom Canadien auprès des Métis et le rendre odieux ou suspect. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait plus d'autorité pour les protéger depuis qu'elle avait retrocédé ses droits au gouvernement impérial. C'était l'interrègne. Se sentant menacés, dans leur existence comme peuple, les colons comprirent qu'ils ne pouvaient plus compter dans cette occurence, que sur eux-mêmes, pour résister aux ennemis qui avaient juré leur perte. Ils prirent donc leur cause entre leurs mains. Heureusement qu'ils avaient au milieu d'eux, deux hommes d'une grande valeur personnelle, Mgr Ritchot et Louis Riel. Louis Riel jeune encore mais brillant, habile, doué d'une éloquence entraînante, plein de ressource et de tact, prompt et ferme dans ses décisions, était né meneur d'hommes. Dès le début, il devint de fait, le chef, quoique Bruce fut d'abord élu nominalement le Président. Il lui succèda le 25 décembre et garda le pouvoir jusqu'au 24 août 1870, alors que Wolseley entra dans le Fort Garry.

Le gouvernement provisoire avait été proclamé par les Métis le 16 octobre 1869. Riel traça son plan et le suivit sans fléchir. Il avait eu assez de clairvoyance, pour prévoir, que pour assurer d'une manière efficace, les droits des premiers habitants de la Rivière Rouge, il fallait deux choses: former un gouvernement élu par le peuple, et dresser la liste des garanties que le pays désirait, avant d'entrer dans la Confédération. Cette attitude était la plus rationnelle. Il était élémentaire que pour traiter avec le Canada, des délégués autorisés par les colons, devaient être chargés d'entreprendre cette tâche. Ces graves questions ne se tranchent pas toutes seules ou même d'après une requête si précise et si motivée qu'elle soit. La rédaction au cours de discussions contradictoires, entre les parties contractantes, appelle des modifications importantes. De là, la nécessité d'avoir des représentants pour donner des instructions aux délégués et ratifier leurs actes.

C'était la seule manière plausible d'arriver à une entente sérieuse qui put rallier l'assentiment de la colonie. Ce plan, il le poursuivit jusqu'au bout et eût le talent de l'exécuter. Il eut l'immense avantage d'avoir à ses côtés, un sage mentor, dans la personne du vénérable



curé de Saint-Norbert, Monseigneur J.-N. Ritchot, P.A. Ce digne prélat était surtout remarquable par la sûreté de ses jugements et de ses conseils et la justesse de son coup d'oeil. Au besoin il savait modérer ce qu'il y avait de trop impétueux chez le jeune chef et ralentir les ardeurs impulsives de son zèle.

Le premier acte des Métis, fut de se mettre sous la protection du Dieu de leur pères. Ils s'étaient levés pour défendre une juste cause, ils voulurent déposer leurs armes, au pied de la croix, avant d'entreprendre leur campagne, pour implorer la bénédiction d'en haut et attester qu'ils combattaient pour leurs autels et leurs foyers, "pro aris et foecis." A quelques pas de la barrière, ils plantèrent une croix, sur laquelle ils écrivirent ces mots : "Digitus Dei est hic". Des discours furent prononcés en cette circonstance si mémorable. J'ai vu plus d'un vieillard, me rappeler en versant des larmes d'émotion, les paroles de Riel, toutes vibrantes de patriotisme et d'attachement inébranlable à l'église catholique, qu'il fit entendre au pied de cette croix.

Le doigt de Dieu était vraiment là, car il est impossible d'expliquer autrement, le succès de ce petit peuple remporté avec des moyens si infimes. Le résultat fut merveilleux. Je dis merveilleux : je ne veux pas insister plus qu'il ne convient sur ce mot que j'ai choisi à dessein ; mais la chapelle de Notre Dame du Bon Secours, érigée à Saint-Norbert par Mgr Ritchot, ornée d'une statue de la Sainte Vierge, tenant en main, une tige ayant deux boules à chaque extrémité, avec ce trait caractéristique que la plus petite boule fait pencher la tige de son côté et soulève la plus grosse, est de nature à faire naître des réflexions bien graves. On a répété bien des choses à ce sujet, qui prouveraient d'une manière étonnante qu'en effet le doigt de Dieu était là. Quoiqu'il en soit de ces considérations, après cet événement, les Métis menèrent les choses haut la main. Le 2 novembre, ils s'emparèrent du Fort Garry, afin de l'empêcher de tomber entre les mains de leurs ennemis et d'y établir le siège de leur gouvernement. Le 16 novembre, les 24 députés élus en nombre égal par les deux nationalités s'assemblèrent et établirent la liste des droits. Lorsque sir Donald A. Smith (Lord Stratchona) arriva au fort comme Commissaire canadien, une grande assemblée fut tenue les 19 et 20 janvier, pour connaître les offres du Canada et entendre ses explications. A cette assemblée, Riel proposa, appuyé par A. G. B. Bannatyne, qu'une convention composée de 20 représentants français et 20 représentants anglais, fut élue pour prendre en considération le message de sir Donald A. Smith et décider ce qui serait le plus avantageux pour le pays. Cette résolution fut adoptée. Cette convention se réunit le 26 janvier et fut présidée par le juge Black. Elle résolut de former un conseil de 24 députés comme au début et de nommer les membres du gouvernement provisoire. Elle choisit James Ross pour juge, H. McKenny pour

shérif, Dr Bird, coroner, A. G. B. Bannatyne, maître de poste, Roger Goulet, percepteur des douanes, Thomas Bunn, secrétaire du gouvernement, Louis Schmidt sous secrétaire, et W. D. O'Donohue trésorier. Restait encore l'élection du président. Riel fut choisi, à une seule voix dissidente. Cet événement eut lieu le 10 février. Le lendemain, la convention ayant terminé les travaux, pour lesquels elle avait été convoquée, fut dissoute. Les membres du nouveau Conseil furent élus le 26 février et s'assemblèrent le 9 mars. Cette chambre adopta de nouveau la liste des droits et entr'autres résolutions la suivante qui représente les sentiments véritables de la population : "Que malgré les insultes et les souffrances supportées jusqu'ici par le peuple "du Nord-Ouest, et celles qu'il endure encore, ce peuple demeure loyal "envers la couronne d'Angleterre, pouvir que ses droits et ses propriétés "soient respectés et nous sommes convaincus qu'ils seront indubitable-"ment respectés. Que les citoyens d'Assiniboia, sans vouloir manquer "d'égards envers la couronne d'Angleterre, sous l'autorité de laquelle "nous vivons, ont cru qu'il était nécessaire pour protéger leur person-"ne et leurs biens, et pour s'assurer de la jouissance des droits et privi-"lèges qui sont l'apanage des sujets britanniques, droits et privilèges "qui ont été mis en péril, de former un gouvernement provisoire: que "ce gouvernement est la seule autorité en vigueur en ce pays, et par "les présentes nous décrétons la constitution suivante". Après avoir pourvu à la nouvelle constitution, l'assemblée s'ajourna le 9 mai, laissant entre les mains du Président et des membres du gouvernement, le soin d'administrer le pays et de traiter avec le Canada, des conditions d'entrée dans la Confédération. La Convention des 40, avait décidé d'envoyer des délégués à Ottawa. Ces délégués partis de la Rivière Rouge le 23 mars, étaient de retour le 17 juin et le 24 juin, fête patronale des Canadiens-français, le rapport des délégués était accepté par l'assemblée des 24 députés.

Durant cette période de perturbation politique, les Métis se conduisirent avec calme et modération. Pourtant la presse et les nouveaux arrivés ne cessèrent de les provoquer, jusqu'au point de jeter des soupçons sur l'honneur des femmes du pays. Pouvait-on pousser plus loin l'insolence, et mettre à une plus grande épreuve l'endurance d'hommes de coeur.

Les Métis ne cessèrent de proclamer leur parfaite loyauté envers l'Angleterre. Les résolutions des diverses chambres d'assemblées qui se succédèrent étaient autant de preuves de respect et de soumission envers la métropole. Le drapeau anglais flottait au Fort Garry, sous le gouvernement provisoire. Le Canada, dont ils refusaient de reconnaître l'ingérence, n'était à cette époque, qu'une autre colonie, dont elle ne dépendait en aucune façon.

On ne saurait les blâmer d'avoir repoussé cette prise de possession faite par des gens, sans autorité, qui se conduisaient, avec un

sans gêne excessif, pour me servir d'un euphémisme. A certains moments, on aurait pu croire, que ces petits despotes arrivaient en pays vaincu et que les terres étaient au pillage, comme dans une invasion de barbares. Un point important à noter, c'est que le 9 mars 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'engagea à céder à la couronne, les droits qu'elle possèdait en vertu de sa charte sur le Nord-Ouest, afin de permettre au gouvernement impérial, de transmettre au Canada, une juridiction pleine, entière et à l'abri de toute discussion. Le 19 novembre 1869, la compagnie exécuta solennellement par un contrat revêtu de la signature de ses officiers et de son sceau officiel, ce qu'elle s'était engagée de faire le 9 mars 1869. Ainsi donc le 19 novembre 1869, cette compagnie céda à la Couronne par un contrat, tous les droits qu'elle possèdait en vertu de sa charte. La conséquence fut un interrègne entre probablement le 9 mars, sûrement depuis le 19 novembre 1869 et le 15 juillet 1870. Sans doute durant cette période, le pays demeurait toujours colonie Anglaise mais comme aucune forme de gouvernement n'avait été prévue pour cette intervalle l'état se trouva comme un vaisseau qui n'a ni gouvernail, ni pilote, abandonné à la merci de tous les vents. Dans ces cas de détresse les plus avisés ont le droit de prendre les mesures voulues pour éviter un naufrage. D'ailleurs pour éviter toute doute sur la légitimité des droits du gouvernement provisoire, deux délégués furent chargés de demander au gouvernement McTavish, s'il se considérait encore gouverneur de la colonie. Je n'ai plus aucun pouvoir dit-il. "Pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement et rétablissez l'ordre et la paix dans la colonie."

—Si on le veut bien, je négligerai l'argument basé sur la rétrocession à la Couronne, des droits possédés en vertu de sa charte par la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour m'attacher davantage au fait de notoriété publique, de l'abdication du Conseil d'Assiniboia.

En laissant de côté toutes les autres raisons préalables, nous restons en face d'un gouverneur qui proclame son impuissance et sa déchéance, laissant ainsi le pays exposé à l'anarchie et aux coups de main des ennemis de l'ordre. Depuis de longs mois un groupe d'audacieux et de turbulents avait jeté le défi au Conseil d'Assiniboia. Les décisions des tribunaux et du gouverneur appuyé par son conseil étaient foulées aux pieds.

L'émeute avait renversé le pouvoir civil e triomphait sur les ruines de l'autorité légitime. Le Conseil d'Assiniboia impuissant à se faire respecter, n'était plus qu'un fantôme et n'existait plus que de nom.

Bien plus, des étrangers, tard venus dans la colonie, se mirent à arpenter les terres des colons qui tenaient leurs titres de la Compagnie de la Baie d'Hudson et en étaient les paisibles possesseurs depuis nombre d'années. Ils se préparaient à livrer ces terres au pil-

lage comme en pays vaincu, car déjà ils annonçaient que les Métis allaient être expulsés de ces terres, et que des colons de l'est les remplaceraient. Les Métis demandèrent en vain protection au Conseil d'Assiniboia. Ce pouvoir moribond ne voulut rien entreprendre, c'est pourquoi les Métis furent contraints de créer une organisation chargée de veiller au salut public et repousser les attentats contre leur foyer et leurs droits les plus chers.

Le gouverneur McTavish consulté au sujet du gouvernement provisoire, proclama officiellement la déchéance du Conseil d'Assiniboia et apposa les scellés sur le tombeau de cette institution. Ce n'est pas tout, invoquant le nom de Dieu, il suppliait les habitants de la colonie de former un gouvernement pour remplacer le défunt. Cette déclaration dans les circonstances, constituait une reconnaissance au moins implicite de la légitimité du gouvernement provisoire et une invite pressante, à continuer dans cette voie, dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité du pays. Ce qu'il importe surtout de souligner, c'est le décès officiellement reconnu du Conseil d'Assiniboia.

Encore un coup, le pays se trouvait sans gouvernement ni pouvoir public, pour maintenir le bon ordre et protéger la vie et les biens des citoyens.

Il fallait à tout prix, réprimer les entreprises de ceux qui troublaient la paix et pourvoir à ce qui était nécessaire pour le bien commun surtout dans ce moment d'agitation fébrile La société a le droit quand elle croule et roule vers l'abime de prendre les moyens de sauver son existence et d'échapper à l'anarchie, avec toutes ses conséquences désastreuses. Les colons placés dans ces conditions non prévues, peuvent légitimement se donner un gouvernement temporaire. Salus populi suprema lex. C'est ce qu'ils firent à la Rivière Rouge, en se modelant, en autant que les circonstances le permettaient, sur la forme du gouvernement électif de la métropole Dans ses commentaires sur la loi Anglaise, Stephens se pose ce problème et le résout ainsi (Edition de 1863 p. 30.). When civil society is once formed, government at the same time results of course, as necessary, to keep that society in order. Unless some superior be constituted whose commands and decisions, all the members are bound to obey, they would still remain as in a state of nature, without any judge upon earth to define their several rights and redress their several wrongs. But as all the members which compose this society were naturally equal, it may be asked in whose hands are the reigns of government to be entrusted. To this the general answer is easy but the application of it, to particular cases, has occasioned one half of those mischiefs, which are apt to proceed from misguided political zeal. In general all manking will agree that government should be reposed, in such persons, in whom these qualities are most likely to be found, the perfection of which is among the attributes of him who is emphatically styled the Supreme Being: the

three grand requisites, that is to say, of wisdom, of goodness and of power; wisdom to discern the real interest of the community, goodness to endeavour always to pursue the real interest and strength or power to carry this knowlege and intention into action"

,Après avoir dit un mot des diverses formes de gouvernement cet auteur continue à la page 31 : "However they began or by what right soever they subsist, there is and must be in all of them a *supreme, irresistible, absolute uncontrolled authority, in which the jura summi imperii or the rights of sovereign reside.*

En d'autres termes, d'après Stephens qui ne fait que commenter Blackstone, le père du droit Anglais, lorsque la société se trouve par cas fortuit à l'état de nature, sans chef, ni gouvernement, elle peut régulièrement se donner l'un et l'autre et choisir eeux qui sont le plus en état de la diriger. Ces gouvernements de facto, deviennent à cause des rigueurs pressantes de l'occasion, des gouvernements de jure. Or, il était évident que les enfants du sol, étaient le plus en état, d'indiquer les hommes les mieux qualifiés pour administrer la chose publique. Dès le commencement des troubles, Riel devint le porte étendard des droits de ses concitoyens et ne cessa de possèder la confiance des colons. Il s'efforça, dès le début, de se rallier l'élément Anglais du pays. Cette union assura son triomphe.

Les trois assemblées qui se succèdèrent le maintinrent à ce poste d'honneur. Or les députés de ces diverses chambres, élus en nombre égal par les Français et les Anglais, étaient les hommes les plus en vue et les plus estimés dans le pays. Il s'en suit donc que le gouvernement provisoire était l'expression des habitants de la Rivière Rouge. On peut se faire une idée de la valeur personnelle des représentants et des membres du gouvernement par les postes honorables que plusieurs d'entr'eux, furent appelés plus tard à remplir.

Je ne donnerai que quelque noms pour justifier cet avancé!

1.—Dr. Bird, député et président de la législature de Manitoba.
2.—Beauchemin, A. député à la législature de Manitoba.
3.—Boyd Alfred, député à la législature du Manitoba et ministre.
4.—Bannatyne, A. G. B. député aux Communes.
5.—Dauphinais François, membre du Conseil Législatif.
6.—Delorme Pierre, député et ministre à la législature Manitoba et député aux Communes.
7.—Gunn Donald, membre du Conseil Législatif.
8.—Norquay John, député et premier ministre du Manitoba.
9.—Nolin Charles, député et ministre du Manitoba.
10.—Sutherland John, sénateur,
11.—Schmidt Louis, député au Manitoba.
12.—Taylor John, député au Manitoba et ministre.

Ajoutons à ces noms, Riel que Provencher élut plusieurs fois aux Communes, Black qui était juge sous le gouvernement d'Assini-

boia Mgr Ritchot P. A., délégué du gouvernement provisoire, et le Rév. Hy. Cochrane. On a mauvaise grâce, en présence de noms si respectables de jeter à la figure des membres de cette administration les noms de traitres, bandits, rebelles et autres amabilités du même acabit.

Traitres et rebelles. Mais à qui et à quoi?

On l'a déjà vu, il n'y avait pas de gouvernement organisé dans le pays pour réclamer leur allégeance. Bien plus, le gouvernement impérial dépêcha à Ottawa un délégué spécial chargé de protéger ce petit peuple qui lui demandait justice, contre une colonie qui était sa soeur aînée. Cette dernière recherchait son alliance d'une manière un peu top cavalière. On finit par être plus convenable et par discuter les clauses du contrat de mariage. En définitive on lui donna raison.

L'acte de Manitoba qui reconnut et accepta ses demandes en est la preuve. L'union du Manitoba avec le Canada fut cimentée au milieu d'agitations orageuses.

Cette circonstance faisait mal augurer de l'avenir. On sait trop malheureusement comment ces prévisions et ces craintes se sont réalisées depuis.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis ces évènements memorables. Ce matin vous êtes venus au pied des autels pour remercier Dieu de la protection spéciale dont il vous a entourés depuis le berceau de votre race et prier pour le repos de vos chers disparus. Qu'ils dorment en paix vos braves dévanciers, car ils ont noblement accompli leur rude tâche. Ils ont par leur courage invincible et leur attachement à la foi, conservé l'Ouest à l'église et permis à la race Française de conserver ses terres et de développer ses éléments de vitalité par la fondation de nombreuses paroisses. C'est vous également qui avez conservé l'Ouest Canadien à la Couronne d'Angleterre. Soyez fiers de votre passé, mais noblesse oblige et demeurez dignes de vos ancêtres par votre attachement et votre fidèlité à Dieu et à la patrie. Et répetez avec le poëte :

Pour conserver cet héritage
Que nous ont légué nos aïeux,
Malgré les vents, malgré l'orage,
Soyons toujours unis comme eux,
Ne souffrons pas que rien n'efface
Et notre langue et notre foi.
De leurs vertus suivons la loi,
Marchons sur leur brillante trace

12 juillet 1920.